

# LEADER 2007-2013

juin 2012



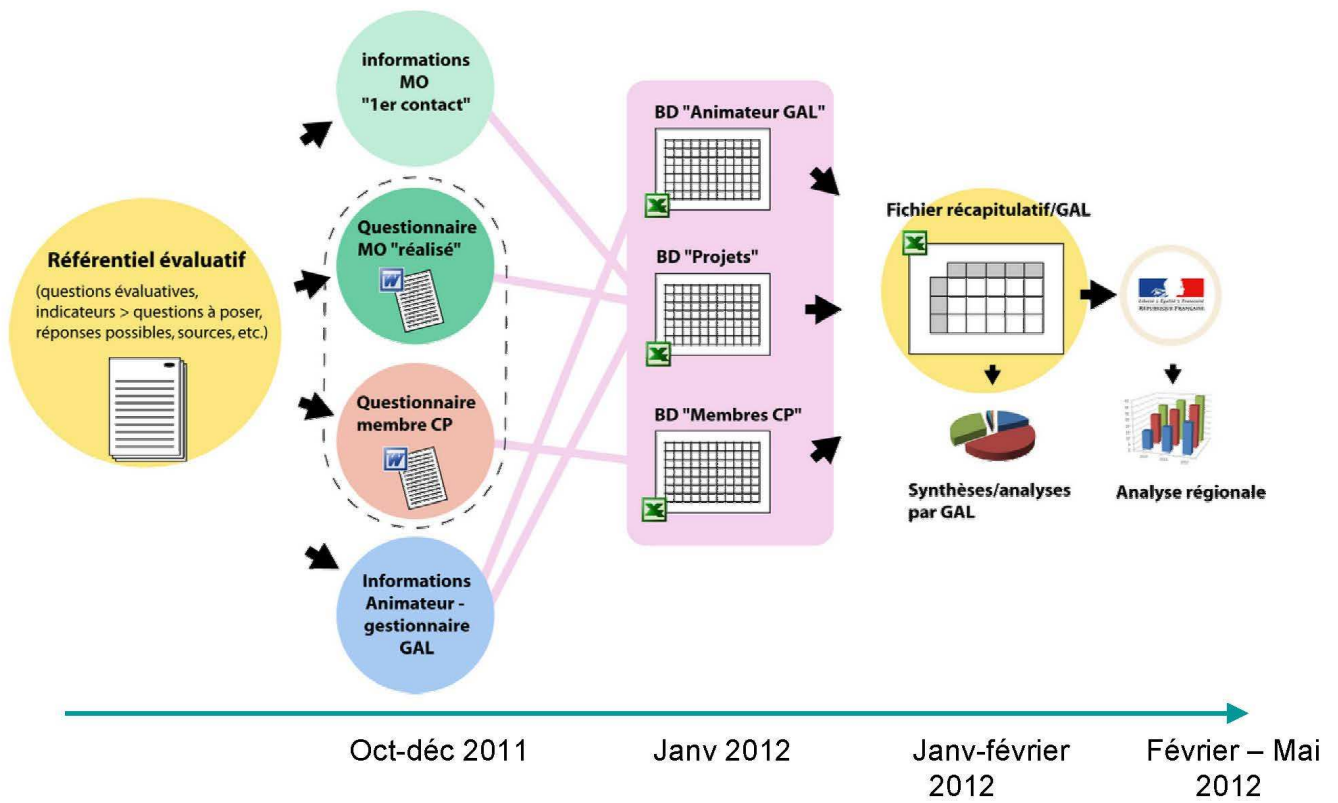
## Synthèse régionale de l'auto-évaluation à mi-parcours des programmes LEADER en Midi-Pyrénées



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Méthodologie et présentation des données</b> .....	<b>5</b>
A. Méthode de travail pour l'évaluation dans chaque GAL (schéma 1) .....	5
B. Bases de l'analyse régionale .....	6
C. Présentation des données dans le rapport .....	6
<b>I. Analyser le dispositif de mise en œuvre du programme</b> .....	<b>7</b>
A. Y a-t-il une animation-communication suffisante sur le territoire ? .....	9
B. Comment ces missions sont-elles perçues ? .....	13
C. Quelle vision et quelle perception ont les porteurs de projets du programme LEADER? Y voient-ils des spécificités ou une plus-value par rapport aux autres financements? .....	17
D. Quelle est la lisibilité du programme et sa « praticabilité » pour les porteurs de projet ? .....	21
<b>II. Evaluer les principaux effets du programme Leader 2007-2013 au regard de ses objectifs</b> .....	<b>27</b>
A. Quels sont les effets obtenus ou attendus des projets sur le territoire? .....	29
B. Dans quelle mesure LEADER a-t-il favorisé l'émergence de projets ? .....	33
C. Quels sont les secteurs sur lesquels LEADER est propice à agir ? .....	35
<b>III. Mesurer la plus-value des partenariats au sein du GAL et au niveau des projets. Le programme a-t-il permis de travailler en réseau ?</b> .....	<b>39</b>
A. Le mode de gestion particulier du programme (gestion locale) a-t-il permis de mettre en place un nouveau système de gouvernance pour le territoire? .....	41
B. Ce programme a-t-il permis aux porteurs de projets d'acquérir un savoir-faire par rapport à la mise en place de partenariat, l'échanges d'expériences et d'informations, d'habitudes de travail collectif ? .....	47
<b>IV. Evaluer la cohérence du programme LEADER avec les politiques de Pays, les autres financements européens, les autres Programmes de développements locaux</b> .....	<b>49</b>
A. Comment la mise en œuvre du programme s'est-elle articulée avec les autres dispositifs territoriaux? .....	51
B. Comment la mise en œuvre du programme s'est-elle articulée avec les autres fonds européens? .....	51
C. Vers quels interlocuteurs se seraient tournés les porteurs de projets ? .....	51
D. Quels autres atouts de LEADER pour le territoire ? .....	53

<b>V.</b>	<b>Depuis le lancement de la démarche, quels ont été les effets perceptibles de LEADER ? Est-il vraiment un levier pour la construction d'une stratégie de développement durable et innovante ?.....</b>	<b>55</b>
A.	Quel est le degré d'innovation parmi l'ensemble des opérations Leader 2007-2011 ? .....	57
B.	Quels ont été les freins à cette innovation ? .....	57
C.	Quel est le degré de prise en compte des critères du développement durable pour l'ensemble des opérations LEADER 2007-2013 ? .....	59
D.	Quel est l'effet de levier financier du programme pour le territoire? .....	61
<b>VI.</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>63</b>
A.	RECOMMANDATIONS DE FIN DE GESTION.....	63
B.	PERSPECTIVES POST 2013.....	64
<b>VII.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>66</b>
	Annexe 1 : Echantillons d'enquêtes pour chaque GAL.....	67
	Annexe 2 : Questionnaire destiné aux porteurs de projet .....	68
	Annexe 3 : Questionnaire destiné aux membres du CP .....	72
	Annexe 4 : Référentiel évaluatif.....	74



**Schéma 1 : Méthodologie et calendrier de l'auto-évaluation des LEADER**

## Introduction

Mi 2011, dans le contexte des premières réflexions pour la prochaine génération de LEADER, les GAL de Midi Pyrénées ont souhaité lancer une évaluation à mi-parcours de leurs programmes en cours afin d'en tirer des enseignements pour la fin de gestion du programme 2007-2013 et la préparation du programme suivant.

Un outil commun à l'ensemble des GAL s'est vite imposé dans l'idée de tirer des conclusions à l'échelle régionale. Les GAL ont sollicité l'aide de la DRAAF pour coordonner la construction de l'outil commun d'évaluation. Le référentiel évaluatif a ainsi été établi au cours de trois réunions de travail auxquelles ont participé 10 des 16 GAL Midi-Pyrénéens. La DRAAF a ensuite proposé aux GAL l'outil commun d'évaluation. Cet outil permet à la fois de réaliser une évaluation de la mise en œuvre du programme de chaque GAL et d'en réaliser la compilation régionale.

L'évaluation a été réalisée dans chaque GAL entre septembre et décembre 2011.

## Méthodologie et présentation des données

### *A. Méthode de travail pour l'évaluation dans chaque GAL (schéma 1)*

- 15 des 16 GAL de la région ont mené leur évaluation à mi-parcours et sont considérés dans cette synthèse régionale. Seul le GAL Tarbes Haute-Bigorre, qui a débuté récemment son activité, n'a pas souhaité en faire partie.
- Le mode de réalisation des enquêtes a été laissé libre mais les acteurs cibles à enquêter avaient été pré-définis :
  - 8 GAL sur les 15 ont réalisé les enquêtes auprès des maîtres d'ouvrage par envoi du questionnaire par courrier ou email, avec éventuellement une relance téléphonique ; 5 GAL ont préféré réaliser des entretiens physiques ou téléphoniques.
  - pour les enquêtes auprès des membres de comité de programmation (CP), 9 GAL ont opté pour un envoi courrier ou mail des questionnaires, 3 pour le téléphone, et 2 ont distribué les questionnaires en fin d'une séance de CP.
- Les animateurs ont réalisé ces enquêtes par leur propres moyens sans intervention extérieure à l'exception d'un GAL qui a fait appel à une stagiaire.
- Les principales sources d'information ont été :
  - les porteurs de projets LEADER ayant d'ores et déjà réalisé leurs projets et ayant reçu au moins un paiement. Cette cible a été choisie car il s'agissait de personnes informées sur le programme et ayant un recul plus important sur le déroulement des opérations et du suivi de leur dossier ;
  - les membres des comités de programmation ;
  - les animateurs GAL (ont notamment renseigné les données relatives aux dossiers programmés et sur le fonctionnement général du GAL)
- Cette auto-évaluation prend en compte l'état de la mise en œuvre des programmes LEADER en date de novembre 2011.

## B. Bases de l'analyse régionale

La compilation régionale a été réalisée en janvier et février, puis l'analyse des résultats s'est étalée de mars à mai 2012.

Cette analyse a été conduite selon la collecte d'informations suivantes :

- porteurs de projets réalisés : **155** réponses (taux de réponse proche de 100%),
- membres des comités de programmation : **207** réponses (taux de réponse : 69%),
- projets programmés : **505** projets programmés (100 %),
- premiers contacts : **486** réponses (le pourcentage n'a pu être établi car seuls 10 de 15 GAL ont répondu et la plupart n'ont pas de fichier de suivi).

## C. Présentation des données dans le rapport

Les données transmises par les GAL s'appuient sur 4 questionnaires. Le code couleur des graphiques et tableaux est le suivant :

Maître d'ouvrage premier contact
Données renseignées par les Animateurs des GAL
Questionnaire envoyé aux maîtres d'ouvrages de projets réalisés
Questionnaire envoyés aux membres de Comités de Programmation

Une analyse de la nature privée ou publique du porteur de projet a été conduite sur certaines thématiques. Dans ces cas, cela est clairement notifié dans le titre du graphique.

Les réponses aux questionnaires ont été synthétisées à l'échelle régionale soit en termes de proportions moyennes (repérées par le signe « % » dans le titre), soit en terme d'occurrence (repérées par le signe « + »)

Pour certaines questions, les réponses pouvaient se baser sur plusieurs choix. Le choix n°1 est alors affiché séparément des autres choix.

Les titres des graphiques correspondent à la formulation de la question dans le questionnaire des GAL.

## **I. Analyser le dispositif de mise en œuvre du programme**

### Comment avez-vous eu connaissance de l'existence du programme LEADER ? %

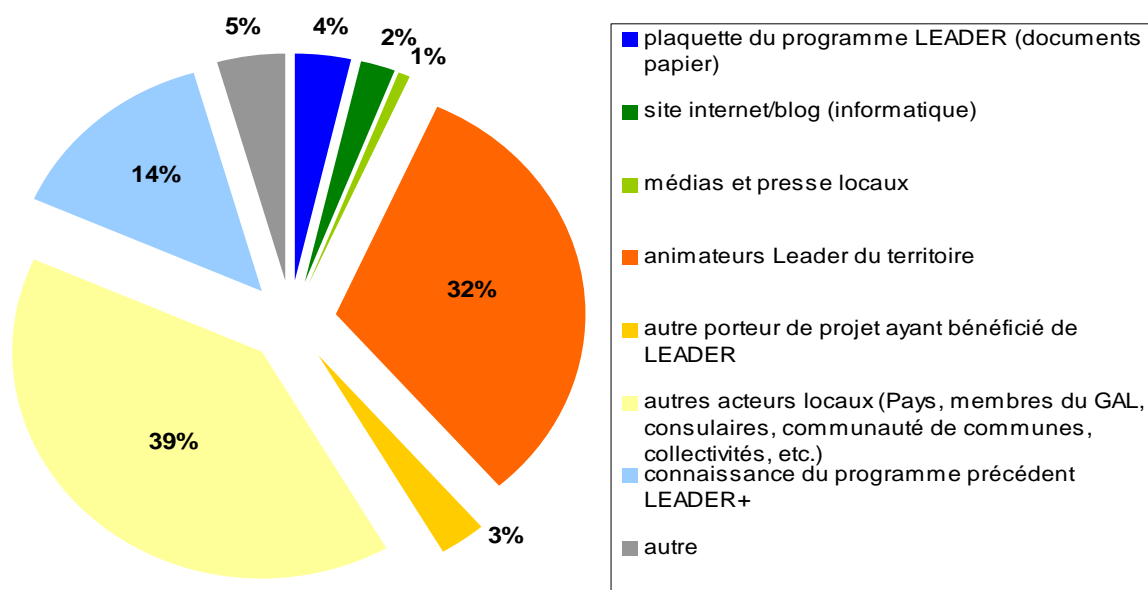


Figure 1 : Prise de connaissance des porteurs du Programme LEADER par les porteurs de projets Premier Contact

### A quel stade d'avancement de leur projet les MO contactent-ils pour la première fois le GAL ? +

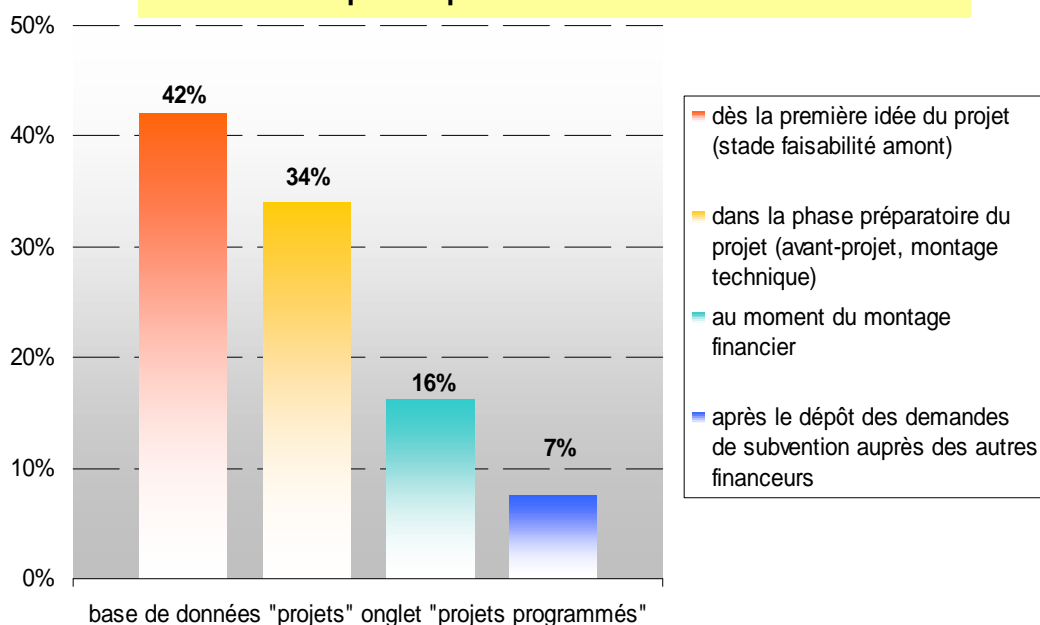


Figure 2 : premier contact avec les animateurs



## **A. Y a-t-il une animation-communication suffisante sur le territoire ?**

### **1. Comment interviennent l'animation et la communication du programme ?**

Les porteurs de projets ont été interrogés sur :

- leur connaissance de l'existence de LEADER,
- à quel stade d'avancement du projet ils avaient contacté le GAL,
- la pertinence de l'information communiquée,
- l'appréciation du travail de l'équipe technique et son champ d'intervention.

### **2. Comment avez-vous eu connaissance du programme LEADER ?**

Les animateurs de 11 GAL ont répondu à cette question, sur la base de leur propre outil de suivi des premiers rendez-vous avec les porteurs de projets potentiels (**figure 1**).

Sur les 505 prises de contact répertoriés, une partie importante (82%) a été suivie de manière précise par le GAL (fichier de suivi détaillé). Cela reflète le souci général des GAL d'être à proximité des porteurs de projets.

- L'entrée principale est celle des « autres acteurs locaux » (39%), vient ensuite l'animateur LEADER du territoire (32%)
- 15% des porteurs de projets au moins ont eu l'expérience du programme LEADER précédent et le sollicitent à nouveau.
- Sites, médias, plaquettes ne semblent pas représenter un vecteur efficace (7% des porteurs de projets)

### **3. A quel stade d'avancement les porteurs de projets contactent-ils le GAL la première fois ?**

Cette question a été posée à la fois aux animateurs des GAL (au sujet des projets programmés avant le 31/12/2011) et aux porteurs de projets soldés au 31/12/2011.

Selon les animateurs (**figure 2**), les porteurs de projets contactent en général le GAL très en amont de leur projet. En effet, pour 3/4 des projets le contact avec le GAL s'est fait soit au moment de la première idée du projet, soit dans la phase préparatoire en amont (avant projet et montage technique).

Selon les porteurs de projets (**figure 3**), cela est encore plus net : 60 % d'entre eux déclarent avoir pris contact avec le GAL dès la première idée du projet et 27% dans la phase préparatoire du projet, lors du montage technique. Le contact avec LEADER intervient avant la réalisation physique du projet dans 87% des cas.

Pour les porteurs de projets publics (**figure 4**), le premier contact a souvent eu lieu lors de la première idée du projet (dans 64% des cas). Pour les porteurs de projets privés (**figure 5**), il intervient presque autant lors de la première idée du projet que lors des études techniques (respectivement à 45 % et 39 %). A noter que les porteurs de projets publics représentent 75% des réponses apportées.

### A quel moment avez-vous pris connaissance du programme LEADER ? +

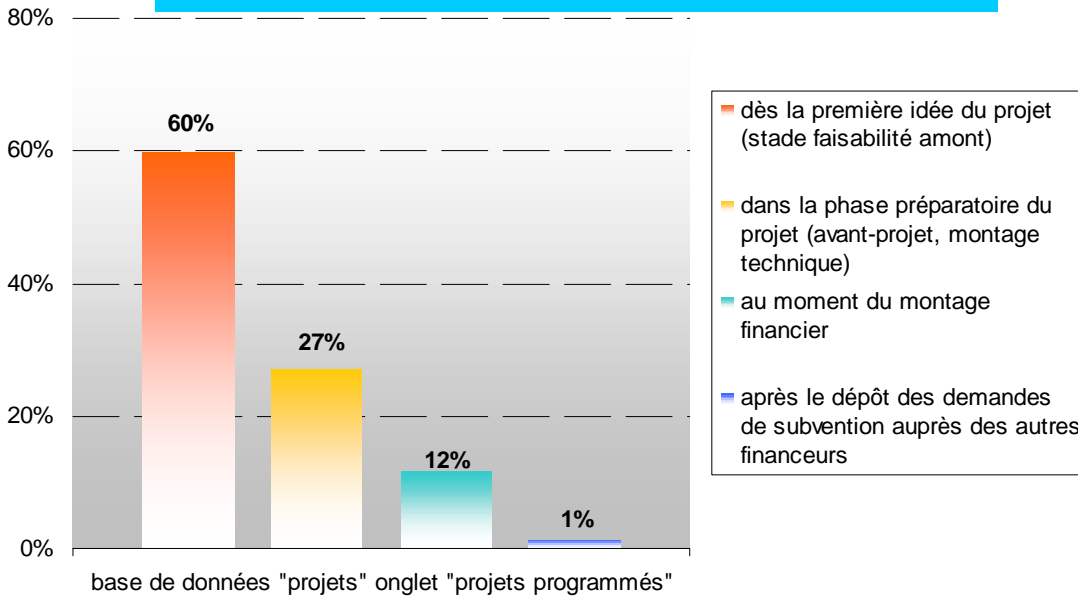


Figure 3 : premier contact selon les porteurs de projets

### A quel moment avez-vous pris connaissance du programme LEADER ? +

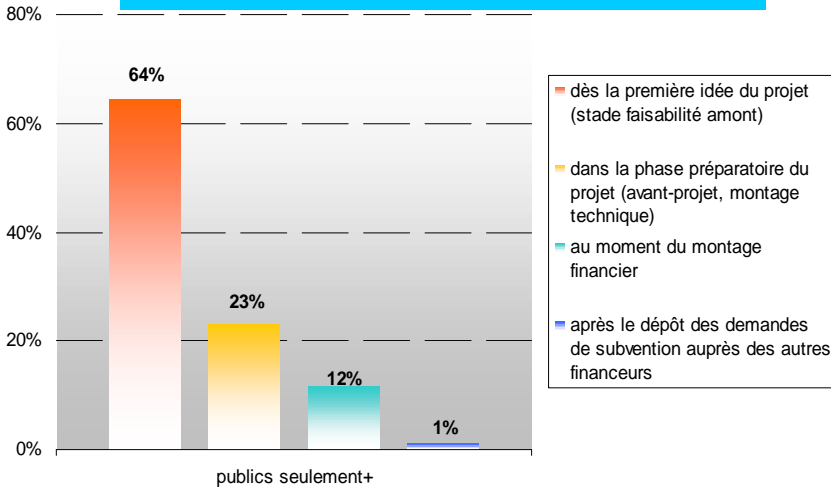


Figure 4 : Premier contact pour les porteurs de projet publics

### A quel moment avez-vous pris connaissance du programme LEADER ? +

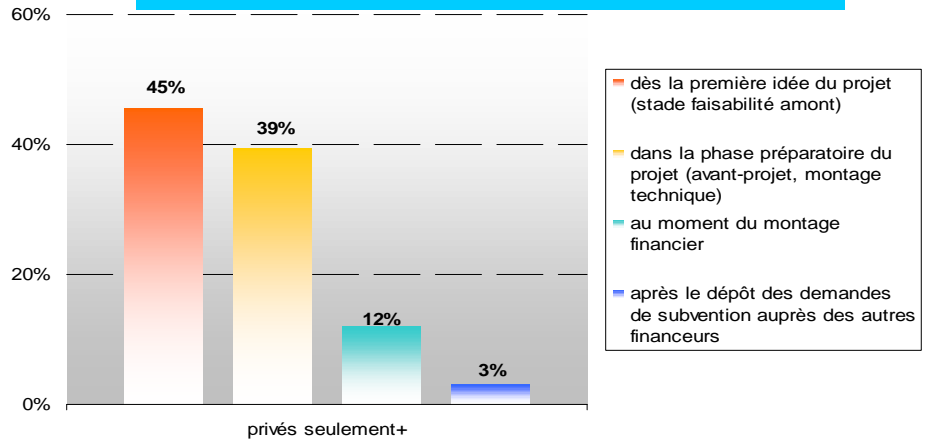


Figure 5 : Premier contact pour les porteurs de projet privés

70% des porteurs de projets bénéficiant du LEADER sont des collectivités et 80% de l'enveloppe régionale programmée a pour l'instant été orientée vers les porteurs publics.

Les porteurs publics sont mieux informés sur les possibilités de financement de leurs projets et connaissent mieux les règles de financement européen.

Les porteurs privés attendent en général d'être tout à fait sûrs de vouloir et de pouvoir réaliser leur projet avant d'en planifier les financements. Les projets sont donc logiquement plus avancés lorsqu'ils parviennent au GAL. (source : groupe de travail GAL/DRAAF/DDT lors de la première présentation de la présente synthèse, 01/03/2012).

## **SYNTHESE I.A**

### **Communication/prise de contact**

- **La communication sur le programme LEADER passe principalement par des acteurs locaux et les animateurs des GAL.**
- **Les GAL et leurs structures porteuses constituent un contact privilégié pour les porteurs de projets avec un accompagnement très en amont des projets. Les porteurs de projets publics, largement majoritaires en nombre de projets programmés et en montants alloués, contactent les GAL le plus en amont des projets, ce qui facilite d'autant l'accompagnement du projet sur toute sa durée de vie.**
- **Le rôle de soutien des GAL à l'ingénierie (de l'émergence au montage du projet) apparaît clairement. Le programme LEADER permet d'agir réellement dans la construction du projet et est à même d'orienter l'avant-projet pour qu'il s'inscrive pleinement dans la stratégie locale de développement.**
- **L'animation des GAL est très présente sur le territoire. De plus, du fait de la composition du comité de programmation, les porteurs de projets pouvant intervenir avec l'aide du programme LEADER sont rapidement identifiés, notamment par les élus, les membres du Pays,...**

Quel jugement portez vous sur l'accès à l'information du programme LEADER (et sa qualité)? +

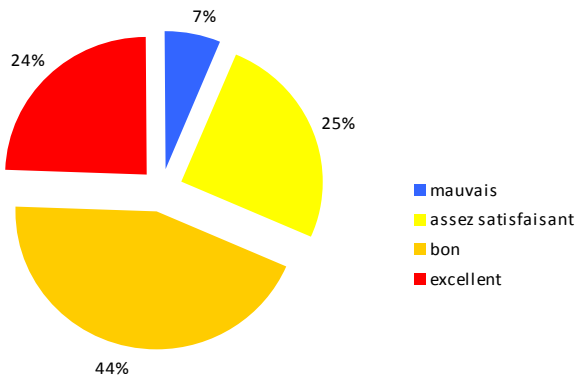


Figure 6 : Jugement sur l'information donnée

Quels moyens de communication seraient le plus adaptés selon vous ? +

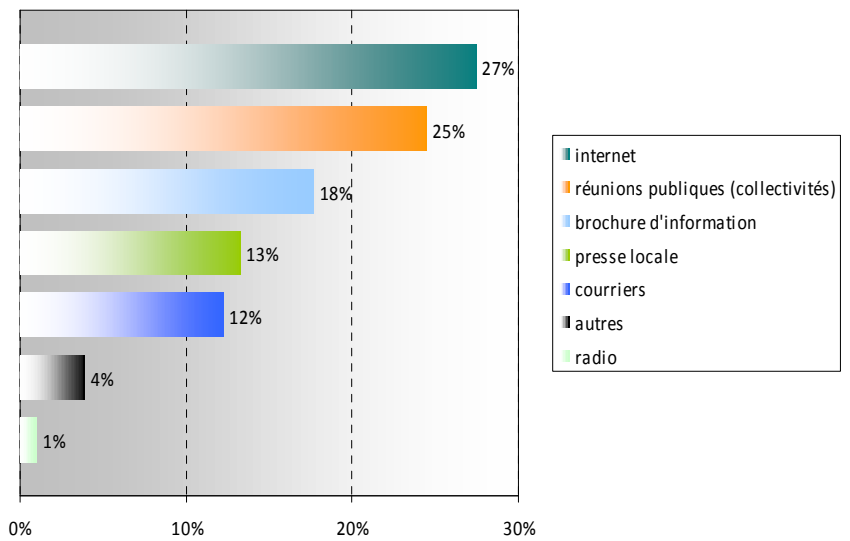
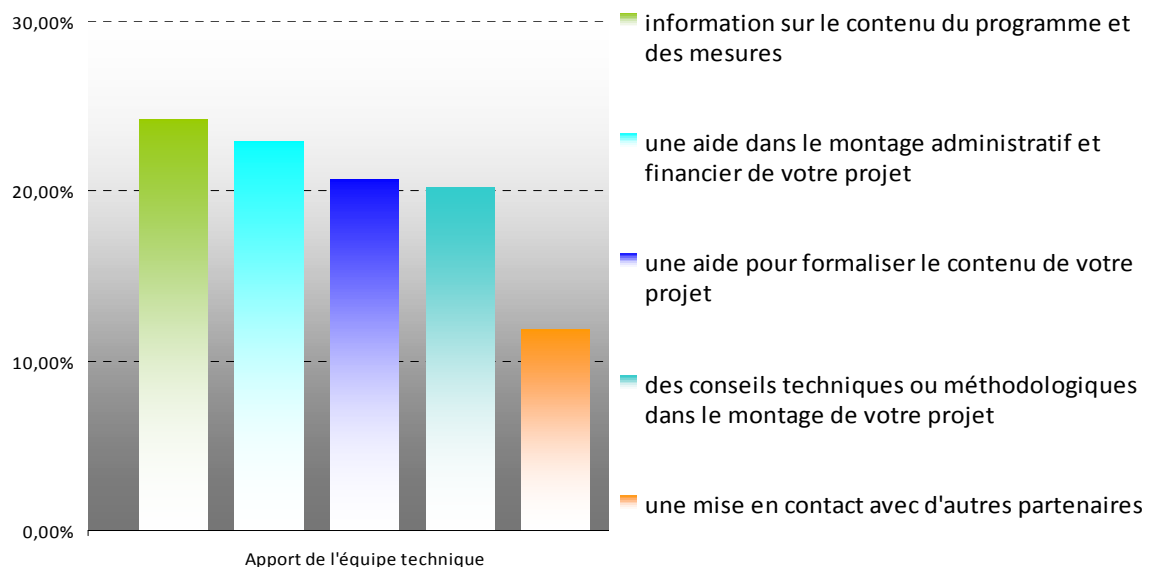


Figure 7 : Média le plus efficace

Que vous a apporté l'équipe technique LEADER du GAL ? (%)

Figure 8 : apports de l'équipe technique



## **B. Comment ces missions sont-elles perçues ?**

### **1. Quel jugement portez-vous sur l'accès à l'information ?**

Cette question a été posée par les GAL aux porteurs de projets réalisés.

Malgré la complexité réglementaire de la mise en œuvre du programme LEADER, les porteurs de projets estiment à 68% que l'information dispensée a été bonne, voire excellente (**figure 6**).

Ce point positif montre que les relais d'information font preuve de pédagogie et de compétence.

### **2. Quel moyen de communication serait le plus adapté selon les porteurs de projets ?**

Pour les porteurs de projets, les meilleurs moyens de communication sont Internet, les réunions publiques, les brochures d'information, la presse locale, et les courriers (**figure 7**).

La **figure 1** montrait que ces modes de communication sont à l'origine d'à peine 7% des prises de contact par les porteurs. Ces médias gagneraient donc à être développés, car, même si il restent en général très généralistes et ont une influence limitée dans le temps, ils permettent de toucher un public plus large, notamment les porteurs de projets privés.

### **3. Qu'est ce qu'a apporté l'équipe technique LEADER du GAL aux porteurs de projets ?**

Les porteurs de projets ont en moyenne cité 3,5 types d'appui apporté par le GAL (**figure 8**) ce qui témoigne de la capacité des GAL à proposer une offre large de services.

Au total quatre types d'appui sont cités à des niveaux proches de 20% :

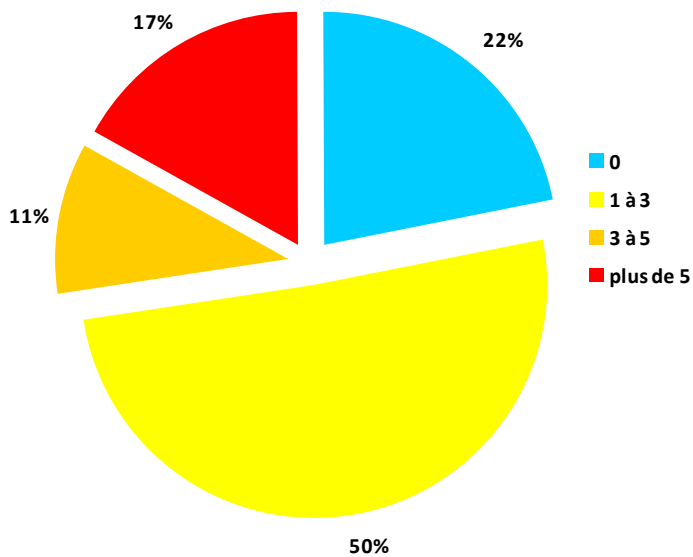
- ❑ L'information est le premier cité : la qualité de l'information transmise est reconnue par les porteurs de projets. Il s'agit du premier appui présenté sur un dossier. Cette action est donc bien menée par les animateurs de GAL, les porteurs de projets la jugent bonne et y trouvent un réel plus pour le programme.
- ❑ Le second est l'aide dans le montage administratif et financier du projet. L'animateur, notamment du fait de la complexité du montage des plans de financement et de la rédaction des demandes, est amené à travailler avec le porteur de projet très en amont.
- ❑ Le troisième, à même niveau, est l'aide à la formalisation du projet - il s'agit de voir, avec le porteur de projet, comment il est possible de décrire précisément l'action en la mettant en perspective avec l'action du GAL- et les conseils techniques et méthodologiques dans le montage du projet.

La mise en contact avec les acteurs du territoire semble moins fréquente dans le soutien des animateurs : ou bien les partenariats nécessaires à l'émergence de projet sont déjà noués, ou bien les maîtres d'ouvrages préfèrent d'autres voies.

### **4. Comment les membres du comité de programmation participent-ils à l'animation du GAL ?**

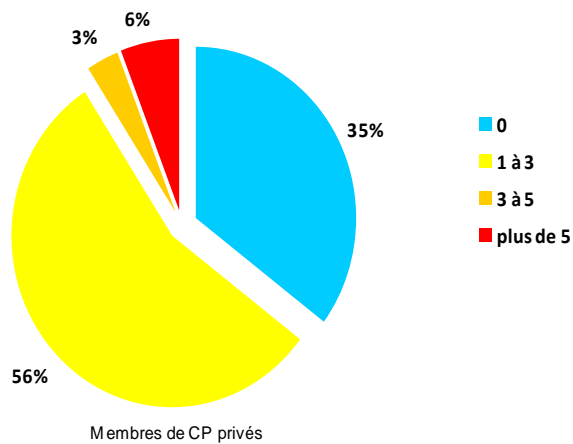
Les réponses à cette question devraient permettre de déterminer si les membres du comité de programmation participent à l'animation du programme, en faisant eux-mêmes la promotion du programme vers les porteurs de projets potentiels.

**Combien de porteurs de projets avez-vous déjà orientés vers le GAL/ le programme LEADER? %**



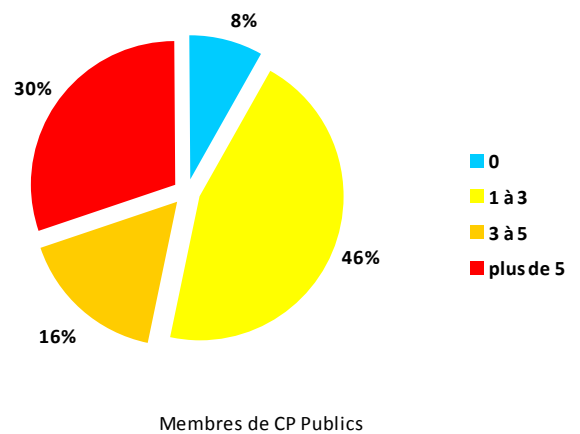
**Figure 9 : Orientation des porteurs de projets par les membres du CP**

**Combien de porteurs de projets avez-vous déjà orientés vers le GAL/ le programme LEADER? %**



**Figure 10 : Orientation des porteurs de projets par les membres de CP privés**

**Combien de porteurs de projets avez-vous déjà orientés vers le GAL/ le programme LEADER? %**



**Figure 11 : Orientation des porteurs de projets par les membres de CP publics**

80% d'entre eux guident des projets vers le programme LEADER, avec 50% d'entre eux qui dirigent entre un et trois projets vers le comité de programmation (**figure 9**).

La comparaison des données renseignées par les membres publics de CP et celles des membres privés de CP (majoritaires), montre que ce sont les membres publics de CP qui orientent le plus de projets vers le programme LEADER (figures 10 et 11).

Si on peut penser que les membres publics de CP s'adressent à des porteurs de projets publics plutôt que privés, la mairie est très souvent aussi la première porte d'entrée des petits porteurs de projets privés (pour des subventions ou même souvent pour du prêt ou de la location de matériel, de locaux...) et les oriente en fonction des dispositifs qu'elle connaît.

### **5. Comment les bénéficiaires du programme participent-ils à l'animation du territoire ?**

90 % des porteurs de projet communiquent autour des fonds dont ils sont eux-mêmes bénéficiaires. Le bouche à oreille à partir des porteurs de projets semble aussi bien fonctionner.

Les deux réponses aux questions précédentes montrent que LEADER a créé un réseau local d'information et d'échanges entre les porteurs de projets. Les porteurs publics sont ceux qui communiquent le plus, en proportion, mais les acteurs privés ne sont pas en reste (respectivement 83% contre 74%).

Le rapport annuel d'avancement du programme LEADER, présenté au CRS FEADER laissait apparaître que la part des porteurs de projets qui ne faisait pas partie du Comité de programmation ou de la structure porteuse du GAL avait augmenté entre 2010 et 2011, devenant majoritaire. Il y a donc un effet de diffusion progressive du dynamisme territorial soutenu par LEADER, pouvant amener un plus grand nombre de porteurs de projets privés d'ici à la fin du programme.

## **SYNTHESE I.B Perception de l'animation et de l'information**

- **Le jugement à porter sur la communication actuelle autour du programme LEADER est mitigé. Comme le vecteur humain est le plus sollicité, cela permet d'avoir une information à la fois claire, adaptée à chacun et expliquée au porteur de projet potentiel de manière pédagogique .**
- **Cependant, une part non négligeable de porteurs de projets est difficile à atteindre par ce moyen, il s'agit notamment des porteurs de projets privés qui n'ont pas une connaissance claire des structures de développement locales et ont probablement du mal à s'informer sur le programme.**
- **De plus, ce mode de communication peut s'avérer assez chronophage pour l'animation du GAL.**
- **Une communication efficace est une communication qui porte une information claire et pratique à destination d'un public pré ciblé. Des marges de progrès sont possibles en la matière, notamment pour atteindre mieux les porteurs privés de projets.**
- **Selon les porteurs de projets, il pourrait être avantageux de développer d'autres modes de communication utilisant des supports matériels (brochures, prospectus,... ) ou dématérialisés (réunions publiques, Internet...). Une telle communication devrait permettre de toucher une population plus large et de libérer du temps pour les autres missions de l'animation du programme.**
- **Les équipes techniques du programme LEADER sont capables d'accompagner le porteur de projet très en amont de l'action et réalisent un appui poussé sur les aspects administratifs, financiers, techniques et méthodologiques du montage du projet.**
- **L'appui à la mise en relation est le moins relevé par les porteurs de projets. Les animateurs ont peut-être du mal à réaliser cette mission, ou bien les porteurs de projets sont moins demandeurs.**

## Trouvez-vous que LEADER (%)

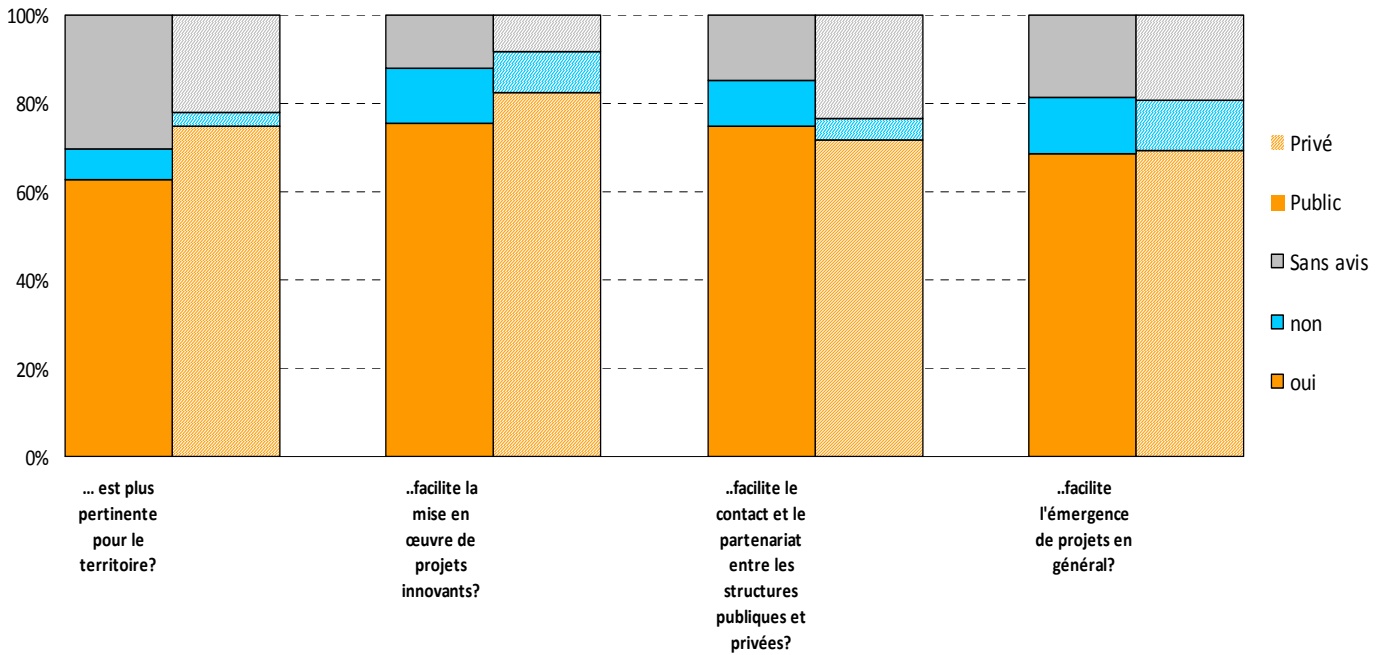


Figure 12 : Perception de la plus-value de LEADER pour les membres de CP

## Par rapport à d'autres dispositifs d'aide publique, trouvez-vous que LEADER ...(+)

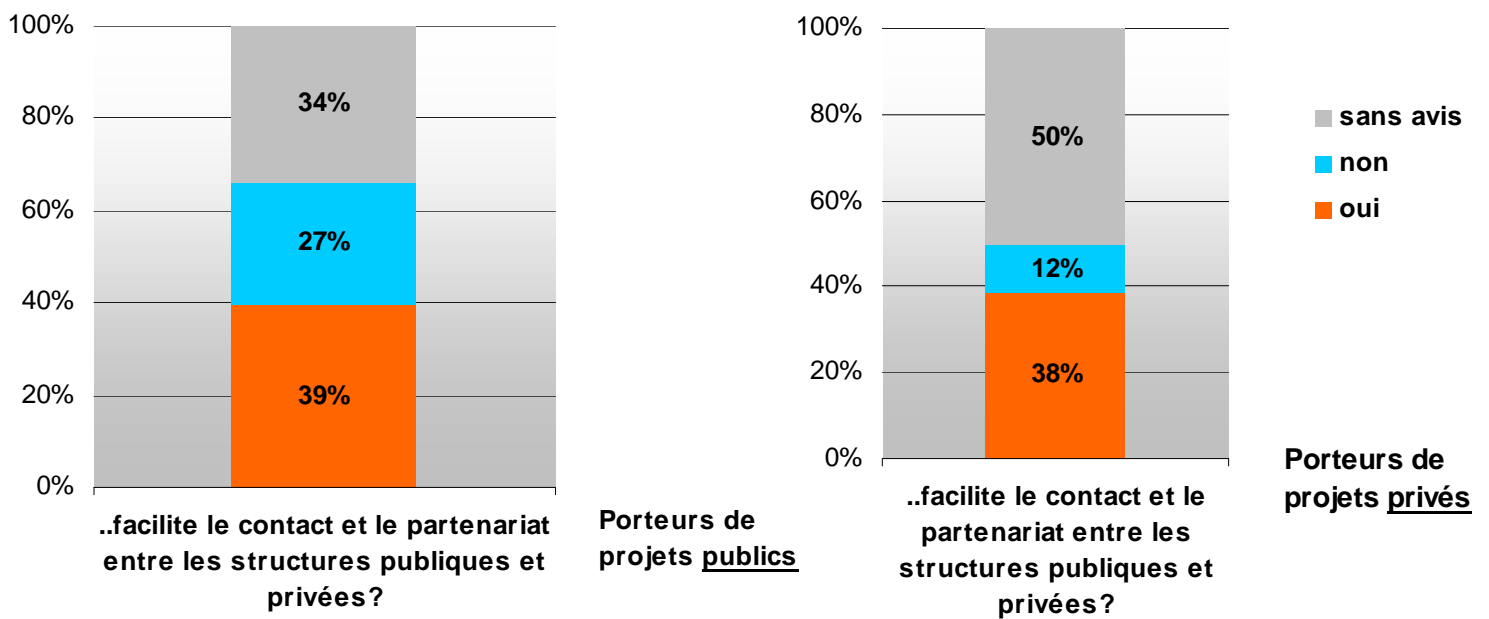


Figure 13 : Partenariat public-privé



### ***C. Quelle vision et quelle perception ont les porteurs de projets du programme LEADER? Y voient-ils des spécificités ou une plus-value par rapport aux autres financements?***

Il a semblé intéressant de comparer la perception de la plus-value de LEADER du point de vue des membres du CP et des porteurs de projets.

#### ***1. Quelle est la perception de la plus-value de LEADER selon les membres de CP ?***

Pour les membres des comités de programmation (**figure 12**), LEADER est une action particulièrement dynamisante pour le territoire. En effet, elle facilite l'innovation, la mise en œuvre de projets et le partenariat public/privé.

Pour les membres publics comme privés, la mise en œuvre de projets innovants sur le territoire est le principal atout LEADER.

#### ***2. Quelle est la perception de la plus-value de LEADER selon les porteurs de projets ?***

Les porteurs de projets, surtout les porteurs privés, se sont révélés assez indécis sur la question du partenariat entre structures publiques et privées (**figure 13**) : la proportion de « sans avis » est significative (20%). Ces réponses sont cohérentes avec celles recueillies au titre de l'intérêt de l'animation pour ces partenariats (**figure 8**).

Les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, considèrent à plus de 70% que LEADER est une procédure de financement plus contraignante que les autres (**figure 14**). Ils relèvent que la procédure LEADER est surtout complexe et longue (**figure 15**).

Les porteurs de projets ont un avis plus critique que les membres de CP sur la plus-value du programme (voir comparaison avec la figure 12). Sans doute observe-t-on ici un effet d'échelle de l'impact. Un programme peut avoir un impact significatif au niveau global et non perceptible pour les projets financés au cas par cas.

La perception du programme peut aussi différer entre celle d'un membre de CP, pour qui l'important est que les projets programmés soient innovants et cadrent à la stratégie locale de développement et un porteur de projet pour qui l'important est que le projet se déroule convenablement et que le financement arrive suffisamment tôt pour éviter les problèmes de trésorerie.

**Par rapport à d'autres dispositifs d'aide publique, trouvez vous que LEADER ... (+)**

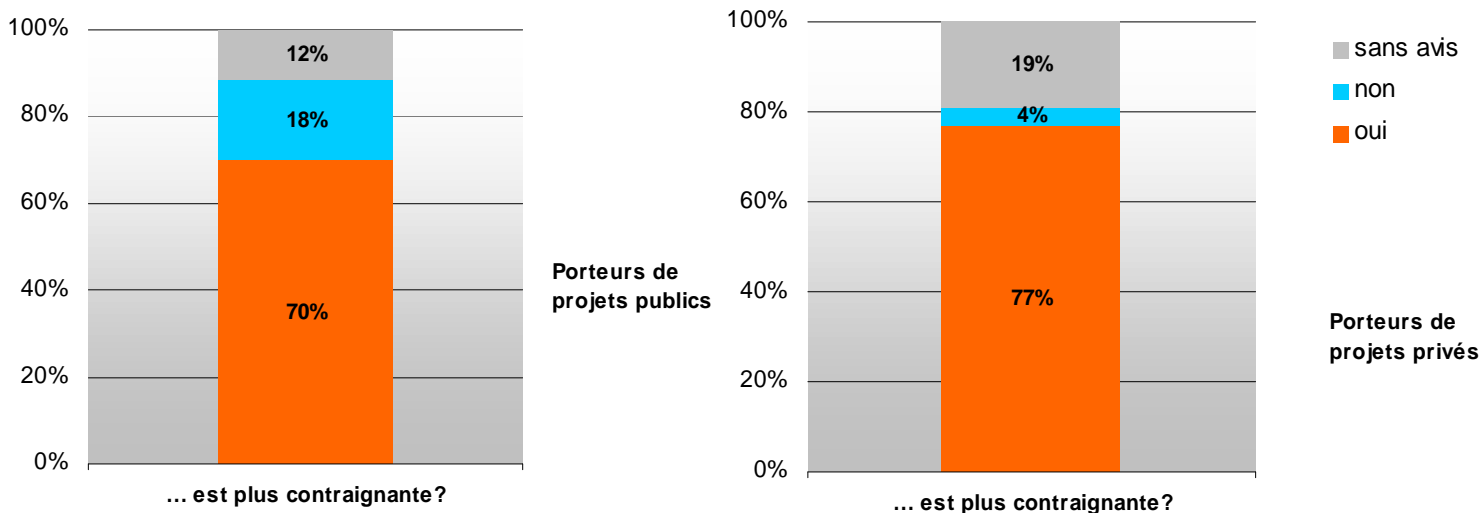


Figure 14 : LEADER est-il contraignant ?

**Pourquoi LEADER est-elle contraignante ? (+)**

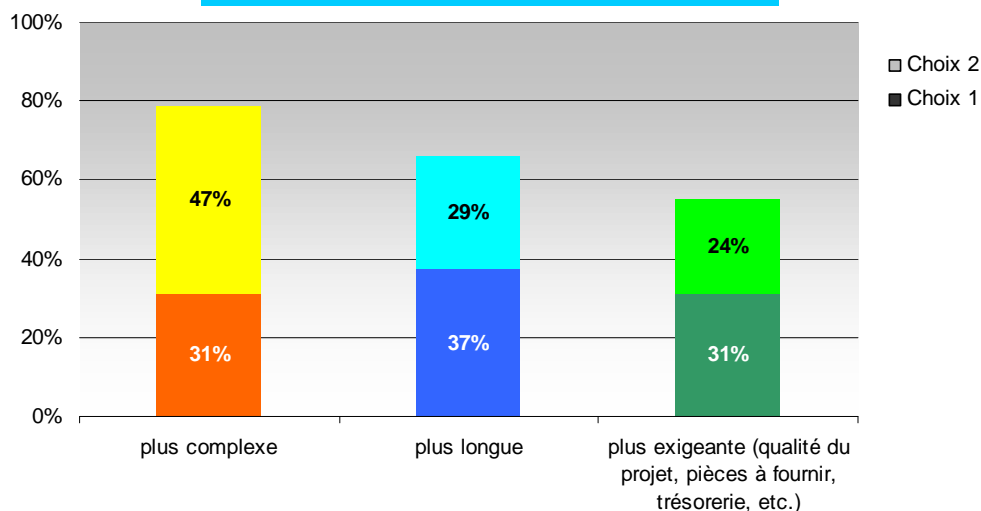
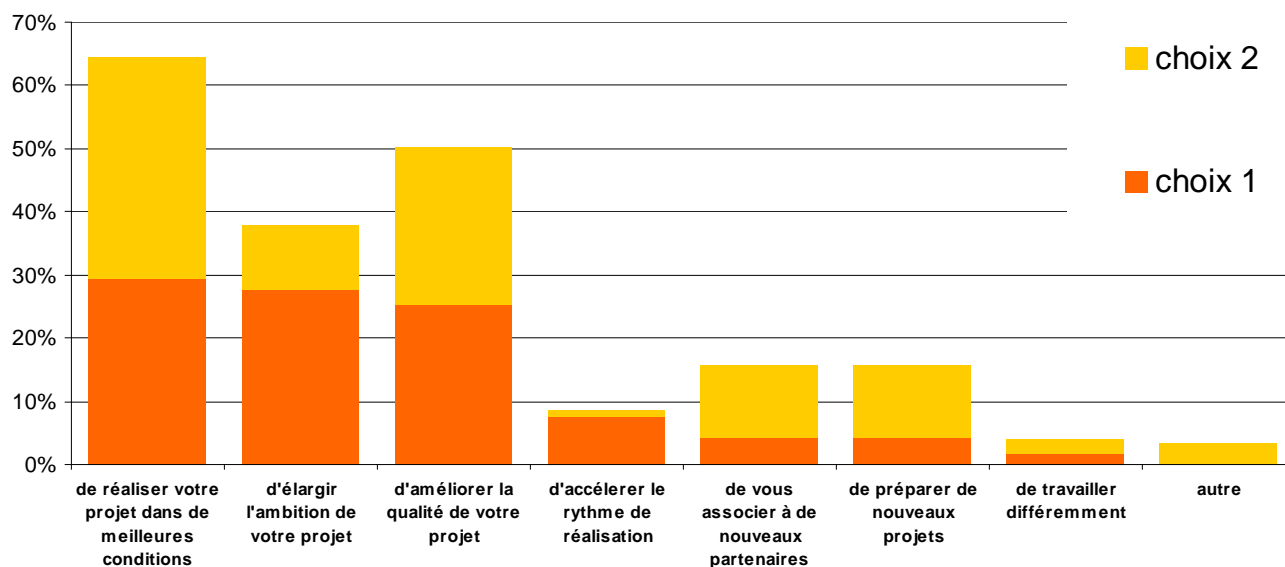


Figure 15 : Pourquoi LEADER est-elle contraignante ?

Figure 16 : Influence de LEADER sur les projets

**Le programme LEADER vous a permis ...**



Pour préciser ces résultats sur les apports de LEADER, les porteurs de projets ont pu choisir deux items parmi 8 proposés (**figure 16**).

Il en ressort trois points forts :

- LEADER a permis aux porteurs de réaliser leur projet dans de meilleures conditions,
- d'en améliorer la qualité,
- d'en élargir l'ambition.

Ainsi, le soutien du financement européen via LEADER favorise la réalisation du projet dans de meilleures conditions incluant à la fois le complément de financement apporté par LEADER, l'aide à la formalisation et l'apport méthodologique de l'animation si on intègre les conclusions précédentes.

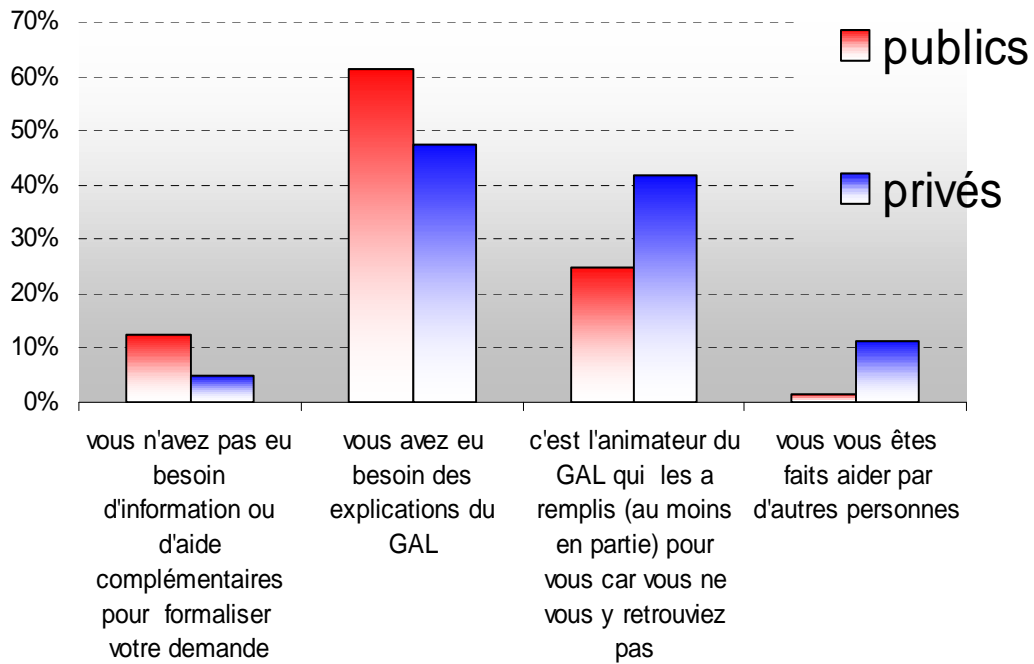
Dans la mesure où l'accompagnement de LEADER se fait à la condition que le projet financé soit d'ampleur territoriale ou ait un impact structurant pour le territoire, et que ce projet réponde pleinement à la stratégie territoriale ainsi qu'aux préconisations du GAL, on peut en déduire que l'aide LEADER permet de mettre les projets ruraux dans une perspective de développement plus qu'il ne permet le déclenchement de nouvelles opérations sur le territoire.

## **SYNTHESE I.C**

## **Perception de la plus-value LEADER**

- **LEADER est une procédure utile au territoire, puisqu'elle facilite la mise en place de projets innovants, le partenariat public privé, l'émergence de nouveaux projets, en adéquation avec le territoire.**
- **Les porteurs de projets estiment que LEADER est plus complexe, plus longue et plus exigeante que les autres dispositifs d'aides publiques.**
- **Les maîtres d'ouvrage témoignent en majorité que la plus value LEADER porte surtout sur l'amélioration de la qualité et l'ambition du projet ainsi que sur les conditions de réalisation.**

**Concernant les formulaires et notices mis à votre disposition pour formaliser votre demande d'aide ou de paiement: (%)**



**Figure 17 : Compréhension des formulaires**

**Jugez-vous que le GAL a mis en place les moyens suffisants (brochure, note explicative, RDV à la demande, etc..) pour vous aider? (+)**



**Figure 18 : les outils mis en place par les GAL**

## ***D. Quelle est la lisibilité du programme et sa « praticabilité » pour les porteurs de projet ?***

La complexité LEADER que les porteurs de projets dénoncent porte-t-elle sur les outils, les délais, les procédures de paiement ?

### ***1. Les outils mis à disposition sont-ils accessibles pour les maîtres d'ouvrages ? Et, dans le cas contraire, l'appui du GAL permet-il d'aider le maître d'ouvrage ?***

Le premier outil à disposition du maître d'ouvrage est le formulaire de demande d'aide cerfaté, qui nécessite pour plus de 80% des porteurs de projet l'appui du GAL (**figure 17**). Ainsi, l'animation du GAL est fortement mobilisée pour la formalisation de la demande de subvention.

Les outils mis en place par les GAL sont cependant jugés satisfaisants pour plus de 70% des porteurs de projet (**figure 18**).

La mise œuvre du programme LEADER nécessite un accompagnement fort des porteurs de projets.

### ***2. Quels sont les impacts de la procédure administrative sur le délai de traitement du dossier ?***

Entre la date de dépôt du dossier et l'engagement juridique et comptable, les animateurs des GAL ont renseigné, par dossier, si le délai était « normal », ou « en retard » et indiqué la raison principale de ce retard : « propre à la procédure LEADER », « attente de cofinancement », « attente de pièces du maître d'ouvrage », « complexité du projet », « retard de traitement en DDT ».

Sur 344 dossiers engagés, la moyenne de traitement régionale relevée est de **12,8 mois**.

Le délai qualifié de « normal » par l'animateur est en moyenne de **8 mois**. Ces dossiers ne représentent qu'un tiers du volume des dossiers régionaux engagés. Cela signifie donc que, pour les animateurs, 2/3 des dossiers sont en retard de traitement.

La moyenne de traitement pour les dossiers indiqués comme en retard est de **15 mois** entre le dépôt de la demande et l'engagement.

Il est évidemment difficile de définir un délai normal de traitement d'un dossier et donc d'évaluer le retard d'un dossier, dans la mesure où chaque opération est particulière et présente des caractéristiques propres susceptibles d'entraîner des difficultés d'instruction.

Il est aussi important de noter que l'analyse porte ici sur les dossiers de début de programme qui ont pu souffrir de délais plus longs liés au calage progressif des procédures initiales.

Pour avoir une vision de ce que représentait chaque raison dans le retard régional, les réponses des GAL ont été pondérées avec le délai de retard du dossier. Ainsi, le graphique de la **figure 19** présente le poids de chaque raison dans la génération du retard de traitement des dossiers, du dépôt de la première demande de subvention à l'engagement juridique.

### Répartition du retard d'engagement du dossier par motif (en mois de rétention) (%)

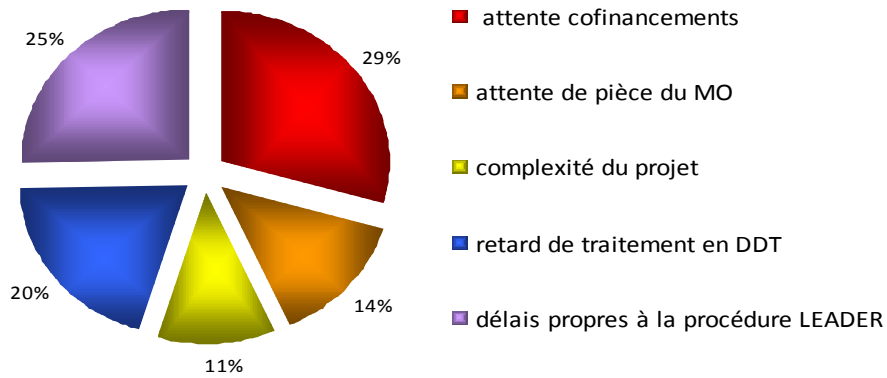


Figure 19 : Répartition du retard selon les

### Pour les dossiers sans demande d'acompte, motif :

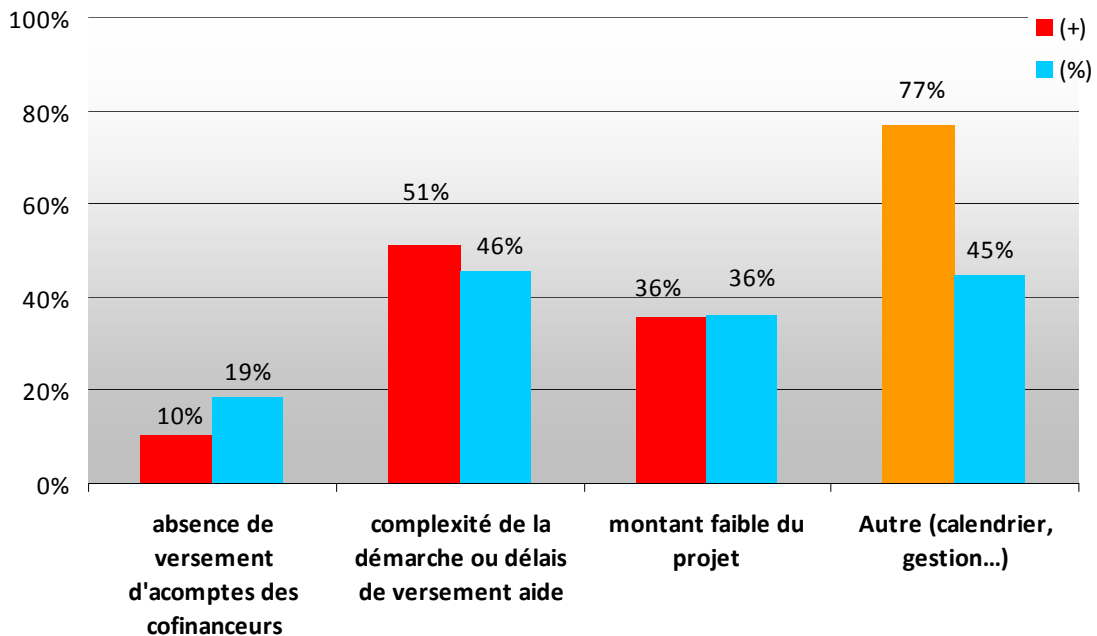


Figure 20 : Pourquoi les porteurs ne demandent-ils pas d'acompte ?

Les retards dans la mise en œuvre du programme LEADER dans chaque GAL sont principalement dus à :

- l'attente des cofinancements. Seule la décision du cofinancier permettant d'engager effectivement le dossier ;
- le délai propre à la procédure LEADER , c'est à dire principalement la tenue des comités techniques et de programmation ;
- le retard de traitement en DDT (Direction Départementale des Territoires), très variable selon l'organisation de chaque département.

Les dossiers financés par LEADER sont longs à traiter : avant que le maître d'ouvrage ne puisse avoir la certitude qu'il sera bien financé et à quelle hauteur, il s'écoule en général un peu plus d'un an. Cependant, il est à noter que les délais de traitement des mesures structurantes de l'axe 3 du FEADER (mesure 313 tourisme et 321 services de base pour l'économie et la population rurale) sont sensiblement les mêmes que ceux calculés pour LEADER. Ce délai important est notamment à relier au fonctionnement basé sur la dépense publique nationale qui pousse, comme indiqué précédemment, les porteurs de projets à déposer leurs dossiers très en amont du projet. Le délai avant l'engagement est donc d'autant plus important.

S'agissant des délais après engagement, une extraction VALOSIRIS montre qu'en moyenne, un dossier reçoit un premier paiement 24 mois après son engagement juridique. C'est évidemment fortement variable suivant le dossier. Donc, généralement, comme le dépôt de dossier a lieu peu avant les premières dépenses, il y a donc plus de deux exercices comptables se déroulent sans que le maître d'ouvrage ne reçoive la subvention ciblée au remboursement de ses dépenses. Cela limite évidemment la possibilité de portage par des maîtres d'ouvrages n'ayant pas une trésorerie solide (collectivités de taille restreinte, PME et associations).

### ***3. Les maîtres d'ouvrages demandent-ils des acomptes ?***

Sur les 486 projets programmés, seuls 76 (15,6%) ont demandé des acomptes (**figure 20**).

Pour la plupart des porteurs de projets qui était en état de demander des acomptes, c'est surtout la complexité de la démarche de demande de paiement intermédiaire ou le délai de versement de l'aide qui ont constitué un frein à demander un acompte.

Une forte proportion des maîtres d'ouvrages n'a pas demandé d'acompte pour d'autres raisons, notamment par rapport au calendrier de réalisation de l'opération (dossier pas au stade de la demande de paiement) ...

Estimez-vous que la procédure LEADER a impacté le calendrier de mise en œuvre de votre projet? (%)

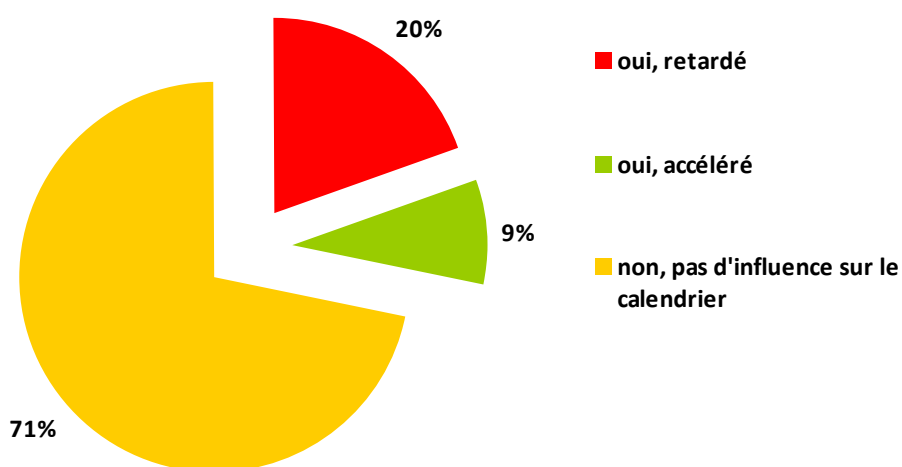


Figure 21 : Impact de LEADER sur le calendrier ?

LEADER a-t-il provoqué des problèmes de trésorerie

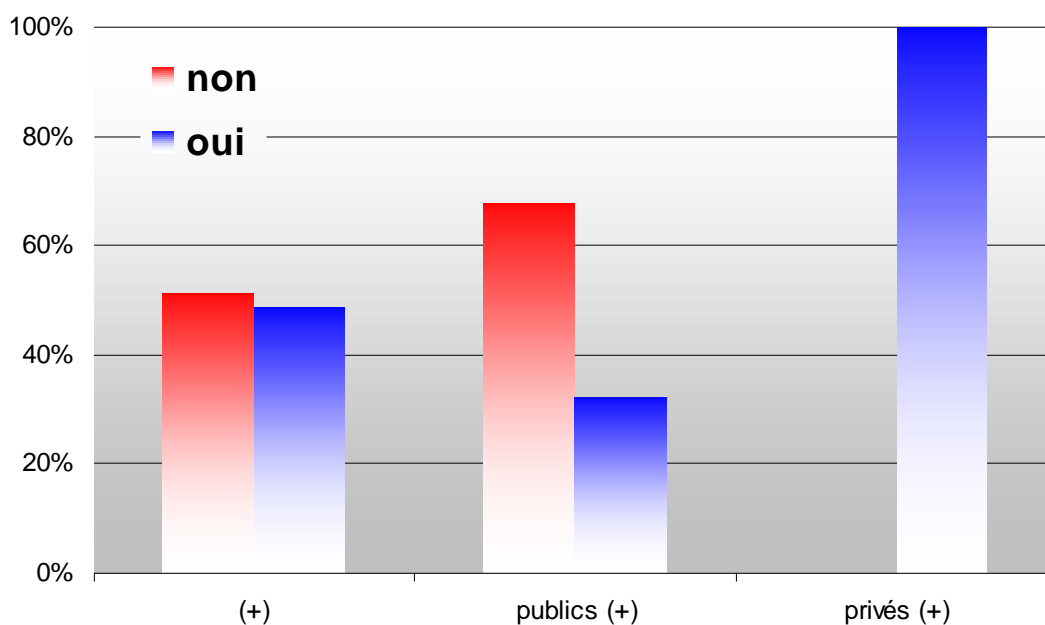


Figure 22 : Le retard a-t-il occasionné des problèmes de trésorerie ?



#### **4. Est-ce que la procédure de gestion du programme LEADER a eu un effet négatif sur la mise en œuvre du projet ?**

Interrogés directement, les porteurs de projets indiquent dans 71% des cas que le délai de traitement du dossier LEADER n'a pas eu d'influence sur le calendrier de mise en œuvre du projet (**figure 21**).

#### **5. Le retard administratif a-t-il occasionné des problèmes de trésorerie ?**

Les porteurs de projets sont divisés sur cette question (**figure 22**). Pour les maîtres d'ouvrage publics, le retard dans le traitement du dossier FEADER n'a généralement pas engendré de problèmes de trésorerie (65% des réponses). Nombre de collectivités interrogées sont des intercommunalités ou des syndicats mixtes, peut-être plus à même de gérer les problèmes de trésorerie.

Pour les maîtres d'ouvrages privés (souvent des associations), le retard de traitement d'un dossier entraîne des problèmes de trésorerie. A noter cependant que peu de maîtres d'ouvrages privés sont dans ce cas puisque le taux de réponse à cette question est faible (25%). Il est probable qu'un effort particulier soit porté au paiement des dossiers portés par la maîtrise d'ouvrage privée (relance des cofinanceurs, dossiers traités en urgence,...) pour qu'elle n'ait pas à subir les conséquences de la gestion du LEADER.

Il convient cependant de pondérer ces réponses, car les projets qui sont ciblés pour cette question sont ceux qui ont déjà été soldés au 31/12/2011, donc les dossiers pour lesquels le retard de traitement est le moins flagrant.

En général, le fait qu'il n'y ait pas d'avances et que les acomptes soient administrativement lourds à demander pose des problèmes de trésorerie, y compris pour les collectivités, surtout lorsqu'il s'écoule plusieurs exercices budgétaires entre la programmation et le paiement effectif (*source : GAL, échanges lors de la première présentation de la synthèse*).

### **SYNTHESE I.D      Praticabilité du programme et impact de la gestion pour les porteurs de projets**

- **Les formulaires et notices mises à disposition sont difficiles à appréhender par les maîtres d'ouvrages qui ne peuvent les compléter sans le soutien du GAL.**
- **Cependant, les outils et moyens mis en place par les GAL donnent entière satisfaction aux porteurs de projet.**
- **Pour que ce programme s'adapte au territoire, l'animation du GAL joue donc un rôle primordial.**
- **Les retards sont principalement liés à l'attente des co-financements, aux délais de programmation et à l'encombrement de certains guichets en DDT.**
- **La procédure d'acompte est très peu sollicitée pour accélérer le traitement des dossiers avant leur paiement. Complexe et intervenant tard, cette procédure nécessite aussi que les autres financeurs intervenant en face du FEADER réalisent également des acomptes, ce qui n'est pas toujours le cas.**
- **Cependant, les délais de gestion impactent peu la mise en œuvre des projets.**

## ANALYSE PARTIE I : mise en œuvre du programme

A T O U T S	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une information de qualité</li> <li>■ Une prise de contact très en amont des projets</li> <li>■ Une animation de proximité essentielle permettant une analyse et un conseil au cas par cas</li> <li>■ Un savoir-faire important des équipes LEADER</li> <li>■ Une forte capitalisation d'expériences</li> <li>■ Des outils d'accompagnement efficaces mis en place par les GAL</li> <li>■ Une implication des membres des Comités de Programmation dans l'information</li> <li>■ Un outil de dynamisme pour le territoire</li> <li>■ Un outil d'intégration d'une stratégie locale</li> <li>■ Un outil d'amélioration de la qualité et de l'ambition des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Peu de porteurs privés aidés et pas d'outil ou d'action spécifique vers eux</li> <li>■ L'importance du temps passé à la gestion dans ce programme, manque de temps pour l'animation</li> <li>■ Un développement limité de certains outils de communication</li> <li>■ Des délais de traitement longs avant l'engagement</li> <li>■ Des délais de paiement longs qui entraînent des difficultés de trésorerie pour les projets privés</li> <li>■ Une procédure FEADER complexe, longue et exigeante, des règles contraignantes</li> <li>■ LEADER pas forcément initiateur de nouveaux projets</li> </ul>	F A I B L E S S E S
O P P O R T U N I T E S	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un besoin croissant des zones rurales en outils de développement et d'ingénierie locale</li> <li>■ Une simplification des procédures et une uniformisation des règles européennes attendues</li> <li>■ Un programme de plus en plus présent sur les territoires ruraux</li> <li>■ La recherche par l'Europe d'une équité territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Désintéressement des porteurs de projets privés notamment du fait de la longueur de traitement</li> <li>■ Difficultés croissantes de trésorerie et d'emprunt des maîtres d'ouvrage publics et privés</li> <li>■ Fin de gestion : dégageant d'office</li> <li>■ Complexité administrative croissante notamment en fin de gestion et suite aux retours des contrôles</li> </ul>	M E N A C E S

### PROPOSITIONS de la DRAAF

#### □ FIN DE GESTION :

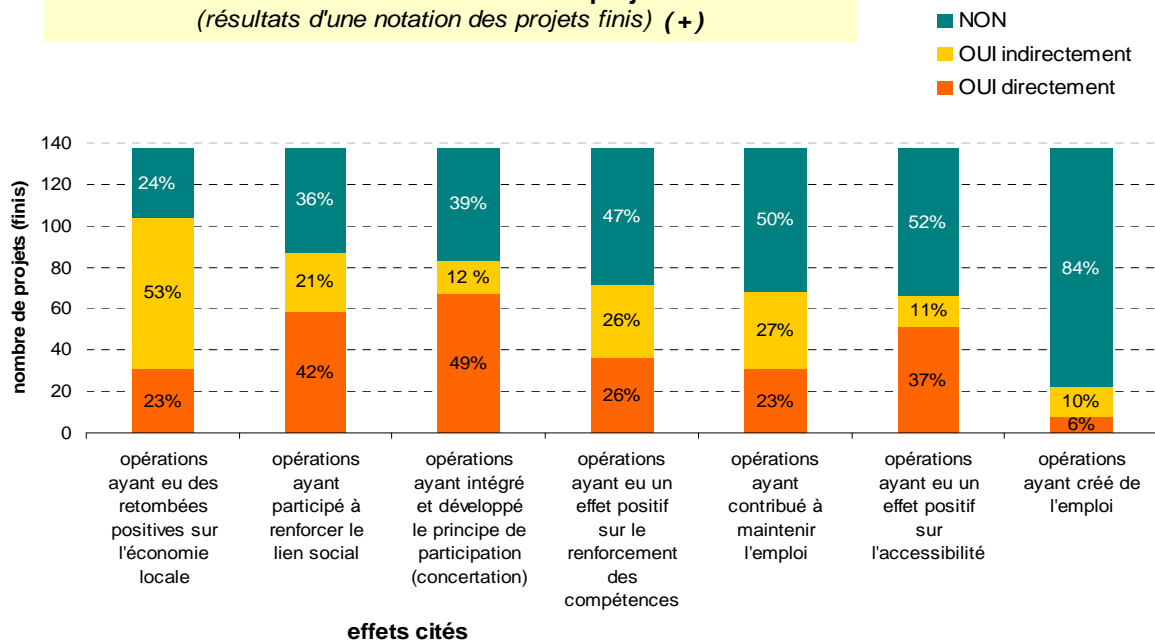
- Risque majeur de dégageant d'office : des actions à entreprendre dès mi-2012 :
  - Utiliser les acomptes de manière efficace : tout acompte d'aide de la part des co-financeurs peut permettre un premier versement LEADER
  - Assurer un suivi au plus près des dossiers pour accélérer les procédures et limiter les retards et les risques majeurs de dégageant d'office
  - Rencontrer chaque GAL en 2012
  - Accélérer les paiements dès juin 2012 avec le soutien de la DRAAF
  - Mobiliser le partenariat, sensibiliser les des co-financeurs : CR, CG, ... pour accélérer les engagements et les paiements

#### □ POST 2013 :

- Maintenir une animation de qualité essentielle pour les territoires via notamment des formations
- Promouvoir LEADER comme une porte d'entrée territoriale de tous les fonds Européens
- Informer et impliquer les chambres consulaires pour mobiliser et toucher le secteur privé
- Informer et impliquer l'ensemble des cofinanceurs

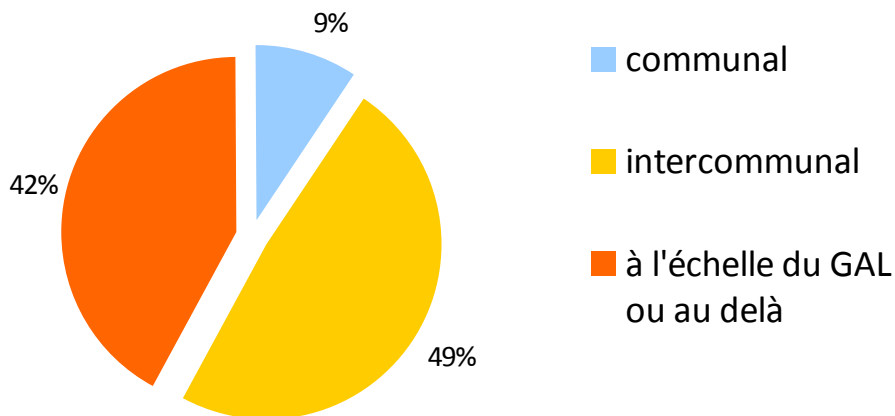
## **II. Evaluer les principaux effets du programme Leader 2007-2013 au regard de ses objectifs**

**Quels sont les effets obtenus ou attendus des projets sur le territoire  
(résultats d'une notation des projets finis) (+)**



**Figure 23 : effets des projets**

**Quel est le rayonnement effectif, d'un point de vue géographique et en matière de bénéfices finaux ?**



**Figure 24 : rayonnement des projets**

Un point clé de l'évaluation du programme est de voir si le programme LEADER, dans sa configuration actuelle, a permis d'atteindre les objectifs fixés pour cette génération à savoir :

- ❑ Soutenir des projets pilotes en zone rurale,
- ❑ Réaliser et mettre en œuvre une stratégie locale de développement permettant de répondre aux enjeux des territoires choisis,
- ❑ Mettre en place un partenariat durable entre les structures publiques et privées,
- ❑ Instaurer une approche ascendante du financement européen,
- ❑ Assurer une approche intégrée et multisectorielle,
- ❑ Soutenir des actions innovantes de par leur contenu ou leur méthode,
- ❑ Mettre en œuvre des projets de coopération inter territoriale et transnationale,
- ❑ Diffuser des projets exemplaires réalisés, et capitaliser les bonnes pratiques.

(source : Document Régional de Développement Rural en Midi Pyrénées, version du 4 avril 2010)

## **A. Quels sont les effets obtenus ou attendus des projets sur le territoire?**

### **1. Quels sont les effets des projets LEADER sur le territoire? Et de quelle nature sont-ils: économiques, environnementaux, sociaux?**

Les animateurs des GAL ont analysé les effets de chaque projet programmé en indiquant s'il agissait directement, indirectement ou pas du tout sur les 8 items retenus (**figure 23**).

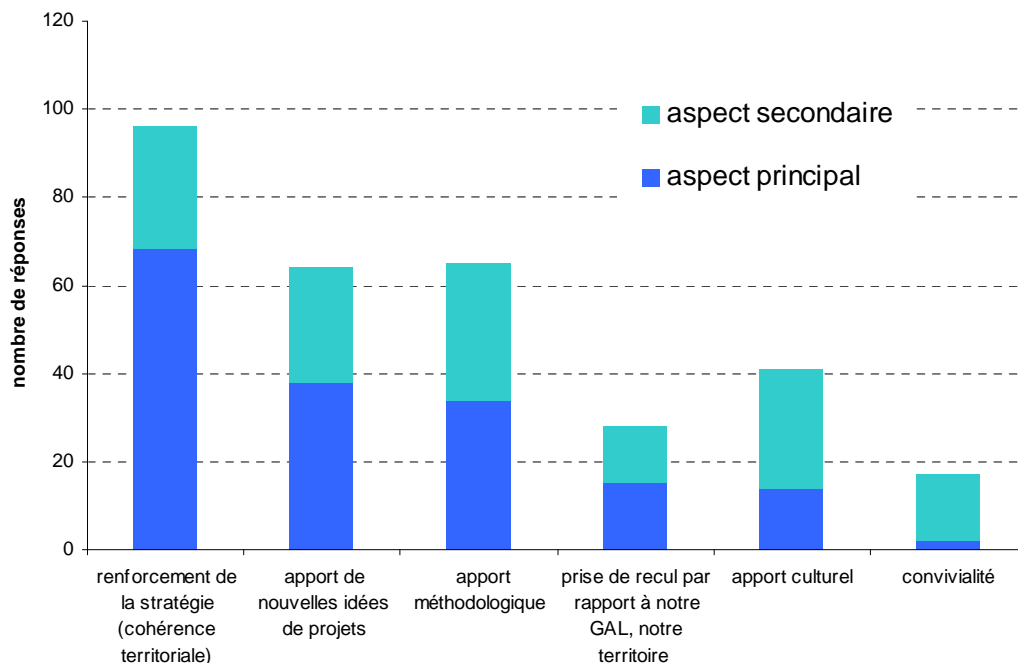
L'effet sur l'économie locale est net, mais principalement de manière indirecte.

LEADER favorise une concertation accrue. Il a un impact fort sur le plan social, notamment par les projets mis en œuvre dans le cadre de la mesure 321.

### **2. Quel est leur rayonnement effectif, notamment d'un point de vue géographique et en matière de bénéficiaires finaux ?**

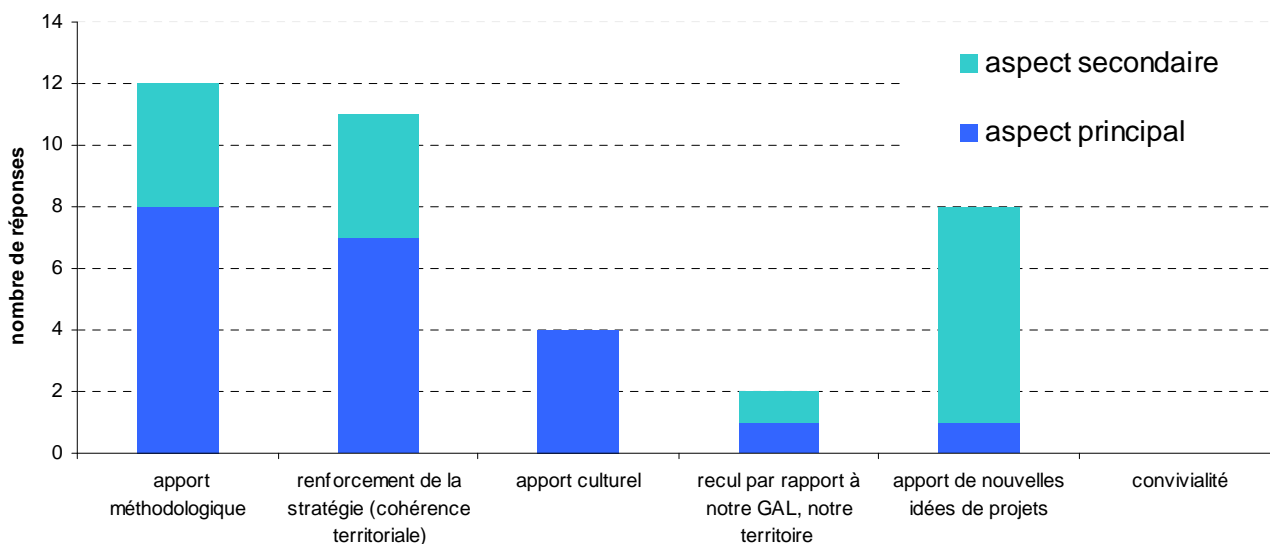
91% des projets dépassent l'échelle communale (**figure 24**), ce qui révèle l'effet structurant du programme LEADER. A cet égard, les communautés de communes en sont des bénéficiaires fréquents.

**Quels sont selon vous les aspects positifs principaux et secondaires des actions de coopération interGAL? (+)**



**Figure 25 : Apports de la coopération selon les membres du CP**

**Quels sont selon vous les aspects positifs principaux et secondaires des actions de coopération interGAL? (+)**



**Figure 26 : Apports de la coopération selon les porteurs de projets**

### **3. Quelle est la plus-value des projets de coopération par rapport à la stratégie Leader ?**

Au 31/12/2011, 8 projets de coopération sont en cours ou terminés. Au total, si l'on considère les opérations en émergence, on compte 18 projets. 14 des 15 GAL concernés par l'évaluation sont impliqués dans des projets de coopération aussi bien inter territoriale que transnationale.

Pour les membres de CP (**figure 25**), les projets de coopération permettent avant tout de renforcer la stratégie du territoire (31% des réponses totales), mais aussi un apport méthodologique et des idées nouvelles (21% pour chacun de ces aspects). L'apport culturel, la convivialité, ainsi que la prise de recul sur le territoire apparaissent comme des aspects nettement secondaires (respectivement 13%, 5% et 9%).

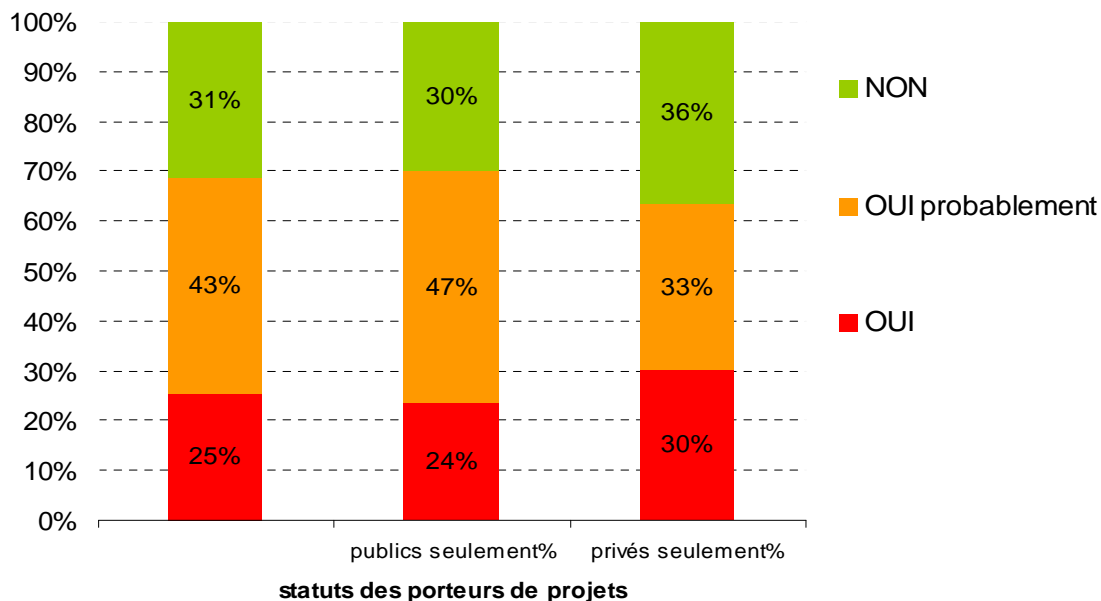
Les porteurs de projets directement impliqués dans ces projets de coopération ont une appréciation globalement comparable (**figure 26**) mais retiennent cependant nettement l'apport méthodologique qui devient le principal aspect cité, alors que l'aspect convivial de ces projets n'est plus du tout cité.

#### **SYNTHESE II A**

#### **Effets obtenus et attendus des projets LEADER**

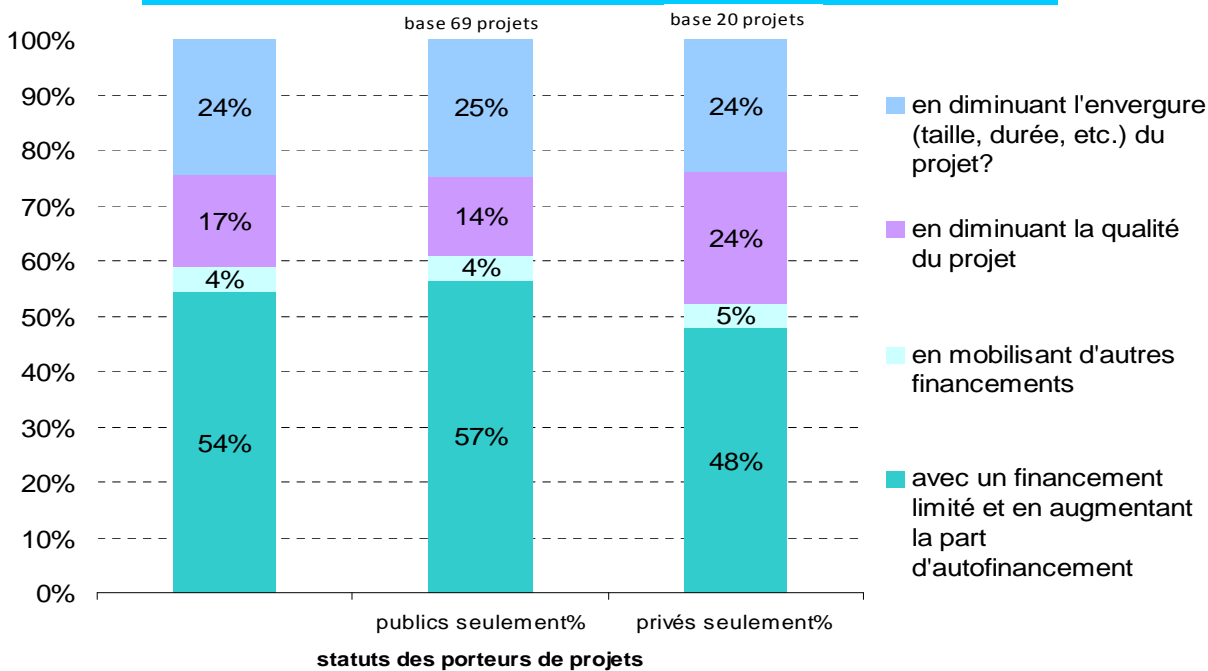
- **Apparemment, les projets soutenus par le financement européen dans le cadre du programme LEADER ont eu des effets positifs sur l'économie, le lien social et la concertation. 50% des projets ont eu un effet sur le maintien d'emploi, ce qui n'est pas négligeable, même si l'effet sur la création directe d'emploi est très faible : pour les zones rurales, la problématique majeure en termes d'emploi est le maintien des emplois existants.**
- **Les projets menés dans le cadre de LEADER ont une envergure souvent intercommunale voire sur l'ensemble du territoire. LEADER permet donc d'appuyer les projets réellement structurants pour l'économie locale.**
- **Le fait que le programme ait permis jusqu'à présent de financer majoritairement des projets menés par des structures publiques n'y est pas étranger : ces projets sont souvent d'ampleur intercommunale et ont des impacts sur l'économie et l'emploi plutôt indirects. Les projets de développement d'une activité privée ne trouvent pour l'instant que peu d'entrée dans le programme.**
- **Si les impacts de LEADER portent plus sur les services, l'attractivité du territoire au sens large et moins sur l'économie locale directement, c'est également probablement parce que d'autres fonds (FEDER, FSE,...) ont déjà cette mission sur le terrain et que les entreprises rurales, notamment agricoles, sont par ailleurs bien soutenues par les autres mesures des axes 1 et 2 et 3 du FEADER.**
- **La coopération est avant tout perçue comme un moyen d'apport méthodologique et de renforcement de la stratégie, loin devant les aspects d'échanges culturels ou de convivialité.**

## Votre projet aurait-il vu le jour sans le soutien du programme LEADER ? (+)



**Figure 27 : L'effet levier du programme LEADER**

## Dans quelles conditions ces projets auraient vu le jour sans le soutien LEADER ? (+)



**Figure 28 : L'impact du LEADER sur le projet**



## **B. Dans quelle mesure LEADER a-t-il favorisé l'émergence de projets ?**

### **1. Quelles actions n'auraient pas pu voir le jour ou auraient été menées de manière différente sans l'aide de LEADER ?**

Sur l'ensemble des projets achevés, 31% des maîtres d'ouvrage jugent que leur projet n'aurait pu voir le jour sans le soutien de LEADER (**figure 27**). L'analyse public/privé montre que la réalisation des projets des porteurs privés est davantage lié à l'aide du LEADER (38% des projets n'auraient pas vu le jour sans LEADER) que des porteurs de projets publics (30% des projets n'auraient pas vu le jour sans LEADER).

A l'inverse, pour 69% des projets, le financement du programme LEADER n'a pas conditionné la mise en œuvre de l'opération.

Il faut noter que nous interrogeons ici des porteurs de projets dont le projet est achevé. Avec le recul, ils ont reçu le financement LEADER assez tard par rapport à la mise en œuvre de leur opération, les fonds européens ont alors permis d'assainir les comptes, pas de lancer l'action.

### **2. Quel a été le bénéfice du financement européen sur ces projets ?**

Parmi les projets qui auraient pu voir le jour sans LEADER, l'absence du LEADER semble avoir eu des conséquences sur la part d'autofinancement des maîtres d'ouvrage (55% des projets concernés) mais aussi sur la qualité des projets (17%) et sur l'envergure (24%). Très peu (4%) sont les porteurs qui pensent qu'ils auraient pu mobiliser d'autres financements complémentaires "à la place" du LEADER (**figure 28**).

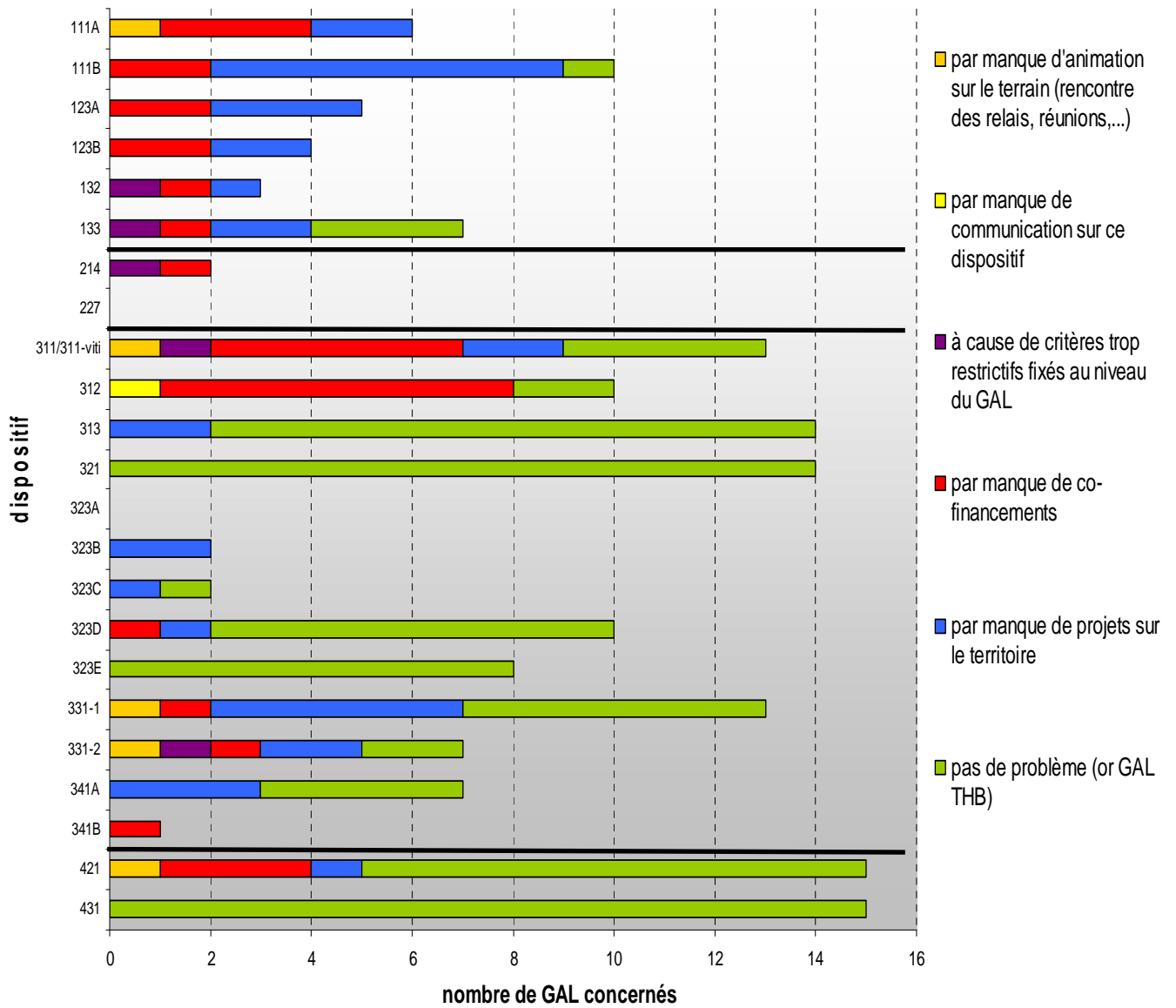
L'analyse public/privé montre que les projets des porteurs privés auraient été d'avantage affectés (en qualité, en envergure) que les projets des porteurs publics, en raison sans doute d'une capacité d'autofinancement plus limitée.

## **SYNTHESE II.B Plus value du financement LEADER sur les projets**

- **Si le financement de LEADER est indispensable pour 30% des projets, qui n'auraient pas vu le jour sans le programme, il améliore la qualité et l'envergure de 70% d'entre eux, permettant d'assurer une mise en place des projets de façon plus sûre et plus structurante pour le territoire.**
- **Ce rôle n'est pas négligeable pour autant : le fait que le coût de ces projets diminue pour les porteurs grâce à LEADER leur permet de mener d'autres projets tout aussi importants pour les zones rurales mais qui ne peuvent bénéficier de LEADER et qui ne pourraient pas voir le jour sans les aides de LEADER sur les premiers projets.**

Figure 29 : Disfonctionnement des dispositifs

Pour les dispositifs ne fonctionnant pas bien, pour quel motif principal pensez-vous qu'il n'y a pas ou peu de projets ?



### C. Quels sont les secteurs sur lesquels LEADER est propice à agir ?

Peu de porteurs de projets privés cherchant à diversifier leur activité, s'agrandir, mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement,... sont soutenus par LEADER alors que ce sont également des axes d'intervention du FEADER, inscrits au Programme de Développement Rural Hexagonal.

#### 1. Pourquoi certaines mesures n'ont-elles pas vu émerger des projets ou ont connu moins de succès que d'autres ?

Les animateurs des GAL ont recensé les dispositifs difficiles à mettre en œuvre actuellement et expliqué pourquoi ces dispositifs ne fonctionnaient pas sur leur territoire (**figure 29**).

Selon les animateurs, les principaux dispositifs ne fonctionnant "pas bien" sont :

- la mesure 411, amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles : seule la mesure 411-133 (activité d'information et de promotion des produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire) est mobilisée efficacement par trois GAL. Pour les autres dispositifs, les GAL évoquent d'abord le manque de projets sur le territoire puis le manque de cofinancement.
- la mesure 412, amélioration de l'environnement et de l'espace rural : un seul GAL parvient à mobiliser la mesure 412-214 (mesures agro-environnementales). Les autres invoquent le manque de cofinancement et des critères trop stricts à l'origine de son mauvais fonctionnement.
- la mesure 413, qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale : les dispositifs 413-311/311viti (diversification vers des activités non agricoles) et 413-312 (création et développement de micro entreprises) ne fonctionnent pas bien dans une majorité de GAL, par manque de plus-value par rapport à la mesure 311 axe 3. Pour les dispositifs 413-331, (formations et information des acteurs économiques), 413-323B (entretien et rénovation des sites NATURA) et 413-341A (stratégies locales de développement pour la filière forêt-bois), il semble que la raison principale soit le manque de projets sur le territoire, avec pour certains GAL peut-être un manque d'animation sur le terrain.

Les leviers dont disposent les GAL pour améliorer le fonctionnement de ces dispositifs sont principalement la communication et l'animation (dispositifs: 411-111A, 412-214, 413-313, 331-1, 341A) mais aussi le travail de révision de critères de sélection parfois trop stricts (dispositifs 411-132, 133, 412-214, 413-313 et 323B principalement). La mesure 421 en faveur d'opérations de coopération inter GAL peut également par l'échange d'expériences contribuer à dynamiser certains dispositifs. Pour autant, la contrainte de cofinancement par opération handicape sa mobilisation.

## Que révèlent ces disfonctionnements ?

Sur l'axe 1, les cofinanceurs principaux, Etat et Conseil Régional, se sont engagés dès 2007 dans des politiques sectorielles en faveur de la compétitivité des filières agricoles et de la forêt également en majorité contractualisées au contrat de Projet Etat-Région. Sur cet axe, comme sur l'axe 2, l'encadrement des conditions d'accompagnement et d'éligibilité aux aides, sont, en grande majorité, très contraintes par les circulaires nationales sectorielles. Aussi, peu de financeurs non régionaux (Conseil généraux, Parcs, collectivités territoriales,..) se sont intéressés à cofinancer des dispositifs qui ne laissent pas de marge d'expression des spécificités locales tandis que les cofinanceurs intervenant sur tout le territoire régional ne pouvaient déroger à des règles uniformes. De plus, la technicité sectorielle de ces mesures des axes 1 et 2 suppose un accompagnement des acteurs par des structures d'animation ayant les compétences requises. En l'occurrence, les animateurs des GAL, généralistes du développement local, ne sont pas spécialisés dans les domaines de l'agriculture et de la forêt.

Ces deux raisons ont certainement limité les capacités d'action des GAL auprès des acteurs agricoles et forestiers dans le domaine de l'environnement ou des investissements. En outre, les attentes des autres acteurs des territoires dans les domaines de l'axe 3 (maintien de la qualité de vie et développement économique rural) étaient fortes en regard des montants financiers prévus à la maquette. Aussi, les GAL se sont concentrés sur les objectifs de la mesure 413.

Cette orientation a également pu être opportuniste : ainsi le Tarn avait intégré la diversification oeno-touristique des exploitations agricoles dans son programme LEADER. Le transfert de crédits de l'OCM viti sur le FEADER, les axes 1 et 3 ayant généré des ressources de programmation régionale, les projets, cohérents avec la stratégie du GAL, trouvent leur financement sans consommer les ressources limitées du GAL.

Pour autant, lorsque des dispositifs des axes 1 et 2 participaient directement de la réalisation de leur stratégie mais que leur déclinaison sur le territoire devait s'écarter des critères restrictifs retenus par le DRDR de Midi-Pyrénées, des GAL ont su mobiliser des cofinanceurs pour assurer la contribution à leur programme. C'est le cas par exemple de la mesure 412-214 par le GAL Vallée des Gaves.

La mesure 413-313 (promotion des activités touristiques) fonctionne globalement bien, avec une mise en œuvre efficace sur la plupart des GAL. Pour certains GAL cependant, le problème de rédaction de la ligne de partage avec le FEDER dans le cadre des pôles touristiques a posé problème, d'où les réponses sur le manque de projets éligibles.

En général, les mesures que LEADER est le plus à même de financer actuellement sont les services essentiels de base pour l'économie et la population (413-321), le tourisme rural (413-313), et la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel (413-323E). Ceci est bien sûr en lien avec le type de porteurs de projets que LEADER a soutenus pour cette génération, à savoir majoritairement les collectivités territoriales dont les compétences croisent souvent les mesures et pour lesquelles il est facile de mobiliser de l'autofinancement pour appeler du FEADER.

- A mi-parcours de leur programme, les mesures 321, 313 et 323-E sont les plus sollicitées. Notamment parce que ce sont des priorités pour les collectivités et que les projets sont souvent portés par des acteurs publics. Quelle que soit leur taille, même si l'effet levier financier de l'aide est parfois limité (413-321 notamment) en regard des montants des dépenses des projets souvent importants, ces projets s'inscrivent dans la stratégie locale de développement. Ce financement LEADER permet alors de donner une réelle cohérence à ces actions et de les mettre en perspective des ambitions du territoire.
- LEADER semble donc particulièrement sollicité pour financer l'amélioration de la qualité des services de base aux populations, le développement des activités touristiques, la valorisation du patrimoine culturel et pour accompagner son animation.
- D'autres mesures de l'axe 3 (311, 313, 331 et 341-B notamment) sont considérées peu accessibles par de nombreux GAL. Les mesures de l'axe 1 et 2 sont aussi très difficilement accessibles par les GAL de la région. Les mesures en faveur de la compétitivité des filières agricoles et forestières et de leur plus grande prise en considération de l'environnement sont donc difficilement accessibles car pilotées selon des démarches sectorielles. A l'avenir, des échanges entre GAL sur ce sujet permettraient de capitaliser l'expérience de certains dans la mobilisation de ces dispositifs.
- Les difficultés des GAL pour mobiliser certaines mesures sont à l'origine de nombreux remaquettages depuis le début du programme, comme cela a été souligné lors du rapport annuel d'avancement. Il s'en suit que les stratégies locales de développement ont parfois été fortement remaniées depuis l'appel à projet.

## ANALYSE PARTIE II : effets du programme LEADER 2007-2013 au regard de ses objectifs

<b>A T O U T S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ LEADER : un vecteur de la concertation territoriale, qui renforce le lien social</li> <li>■ Un impact des projets LEADER sur l'économie locale principalement indirect et un effet sur le maintien de l'emploi</li> <li>■ L'émergence de projets structurants à une échelle intercommunale favorisée</li> <li>■ La coopération, par l'ouverture d'esprit et l'échange de bonnes pratiques, permet de renforcer la mise en œuvre de la stratégie territoriale</li> <li>■ Un effet levier direct pour 31 % des projets</li> <li>■ Une procédure LEADER qui permet l'amélioration de la qualité des projets et de leur envergure</li> <li>■ Pas de redondance avec d'autres subventions locales</li> <li>■ Des mesures structurantes très sollicitées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un faible impact direct sur l'économie et la création d'emploi</li> <li>■ Un effet levier direct encore limité</li> <li>■ Une concentration de l'action sur la mesure 413 qui exclut donc certaines thématiques</li> <li>■ Une faible mobilisation des mesures des axes 1 et 2, très encadrées et nécessitant des compétences sectorielles</li> <li>■ Des co-financeurs locaux rares sur les mesures 411 et 412</li> </ul>	<b>F A I B L E S E S</b>
<b>O P P O R T U N I T E S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'ouverture de la nouvelle mesure 351 en 2011</li> <li>■ La mise en place du cadre stratégique commun FEDER/FEADER/FSE avec un enjeu fort de stratégie intégrée et multisectorielle</li> <li>■ Une possibilité ouverte dans le prochain programme d'utiliser les fonds FSE/FEDER via les GAL LEADER</li> <li>■ De nouveaux enjeux européens : Europe 2020 : innovation, soutien aux PME, lutte changement climatique, transports durable, emploi, inclusion sociale, formation, efficacité administrative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'implication faible des co-financeurs sur LEADER et sur la coopération</li> <li>■ Une difficile perception des effets LEADER par les acteurs locaux</li> <li>■ Vers un centrage de l'action de LEADER sur les compétences des collectivités locales</li> <li>■ Le risque de limiter l'innovation si LEADER est contraint aux critères d'intervention des cofinanceurs nationaux (du fait de l'approche FEADER en dépense publique)</li> </ul>	<b>M E N A C E S</b>

### PROPOSITIONS de la DRAAF

#### □ FIN DE GESTION :

- Mieux mobiliser la mesure 351.
- Utiliser la fin de programme pour cibler la programmation sur des projets intégrés (mesure 351 par ex.), très structurants et répondant clairement à la stratégie du GAL.

#### □ POST 2013 :

- Former les animateurs aux enjeux de l'Europe 2020, à l'interfonds et à la conduite d'opérations.
- Dès 2012, réaliser au niveau de chaque GAL, une évaluation finale permettant de mesurer l'adéquation de LEADER au territoire : en terme de stratégie, d'échelle, de structuration.... Aboutir à un réel diagnostic de territoire (analyse AFOM) pour bâtir le prochain programme.
- Associer les GAL LEADER aux réflexions régionales interfonds.
- Etablir une stratégie, des objectifs et une mise en œuvre mobilisant de manière complémentaire l'ensemble des fonds du Cadre stratégique commun (CSC) en cohérence avec les besoins du territoire.

**III. Mesurer la plus-value des partenariats au sein du GAL et au niveau des projets. Le programme a-t-il permis de travailler en réseau ?**

Assiduité moyenne des membres privés des CP des GAL par secteurs d'activité (%)

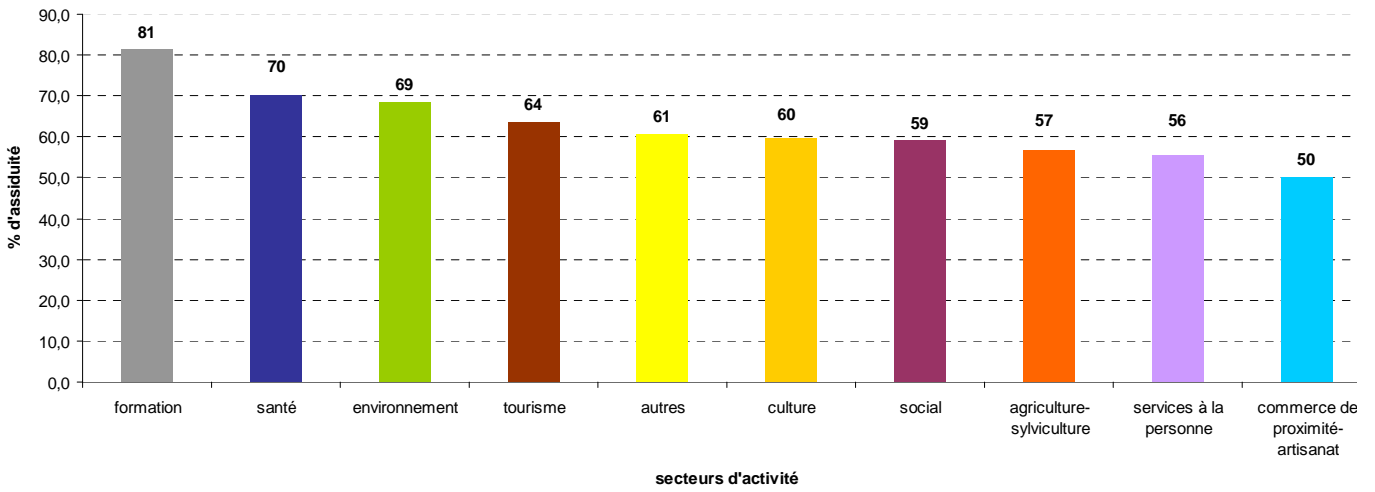


Figure 30 : Assiduité des membres privés du CP selon leur secteur d'activité

Assiduité moyenne des membres privés des CP des GAL par statuts

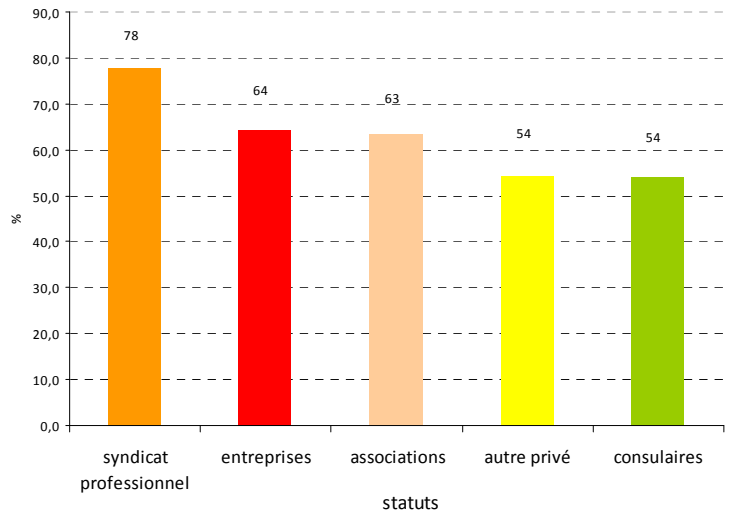
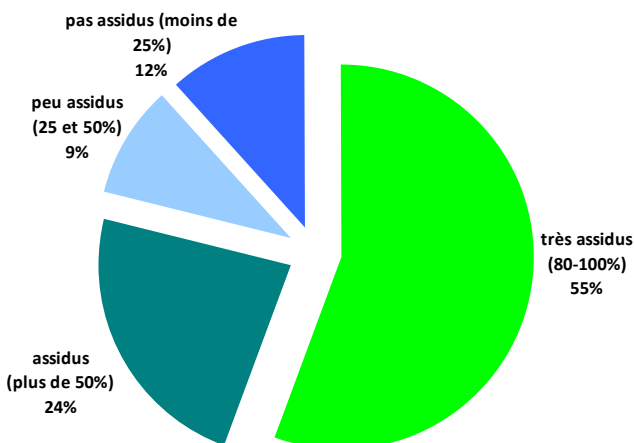


Figure 31 : assiduité des membres privés de CP par

Figure 32 : Assiduité générale des membres de CP

Analyse de la fidélité des membres privés des CP des GAL (% proportion des membres présents à ...% des CP





## ***A. Le mode de gestion particulier du programme (gestion locale) a-t-il permis de mettre en place un nouveau système de gouvernance pour le territoire?***

Les animateurs des GAL ont tracé la présence des membres de Comité de Programmation en déclinant pour chacun le secteur d'activité, le statut et la structure porteuse.

### ***1. Quel est le degré d'implication du partenariat privé dans le processus décisionnel ?***

L'assiduité moyenne régionale des membres de CP privés est de 65% depuis le début du programme (**figure 31**), sans que l'on puisse déceler de tendance pour l'instant. Cette assiduité dépend fortement de la manière dont ce comité est organisé et dirigé. On observe qu'en général, plus il y a de comités de programmation dans l'année, plus l'assiduité des membres est forte, sans pouvoir conclure sur le lien de cause à effet.

Au titre des membres privés (**figure 30**), les représentants les plus assidus au niveau régional sont les acteurs de la formation, de la santé, de l'environnement et du tourisme, ce qui est cohérent avec les thèmes majeurs de programmation vus précédemment. Le commerce de proximité et l'agriculture, peu touchés par la programmation LEADER pour l'instant, se mobilisent moins.

Le classement de l'assiduité des membres de CP par statut (**figure 31**) révèle également que les chambres consulaires, représentantes incontournables des secteurs de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, assistent peu aux CP. En revanche les entreprises, associations et syndicats professionnels sont très présents, ce qui montre le lien évident de LEADER avec les professionnels du territoire.

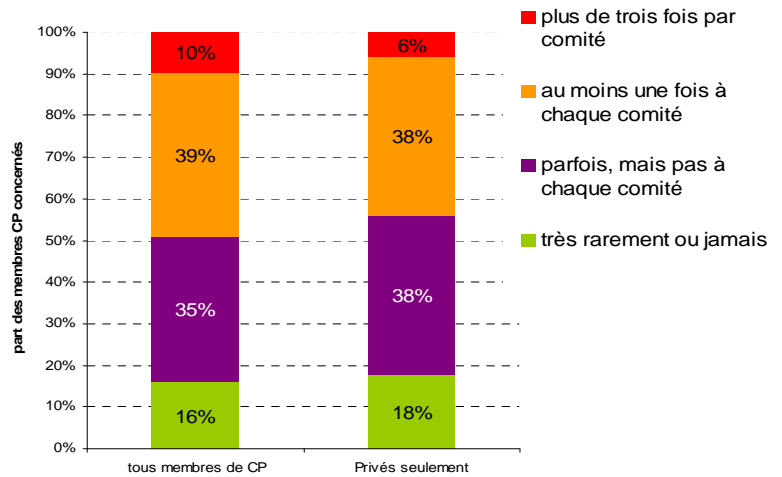
### ***2. Assiduité générale des membres de CP***

Une majorité des membres de CP sont très assidus et participent à plus de 80% des comités (**figure 32**). L'obligation de la règle du double quorum conduit l'équipe d'animation du GAL à réaliser un travail important pour réunir les membres, surtout lorsqu'il y a plusieurs comités dans l'année. Régulièrement, les membres qui ne sont pas présents à plusieurs CP consécutifs sont remplacés par décision de modification de la convention du GAL. Il serait intéressant d'étudier lors de l'évaluation finale quels ont été les collèges les plus touchés par les remaniements de CP.

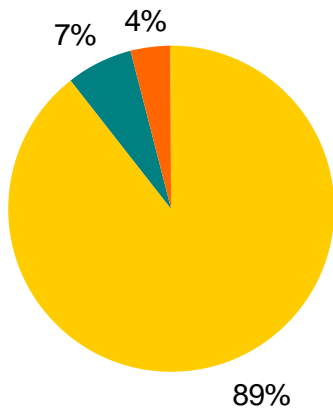
L'assiduité ne révèle pas complètement l'implication des membres, car, outre la présence, c'est de la participation aux débats que se déduit l'implication des uns et des autres dans le programme.

Lors des CP, à quelle fréquence prenez-vous la parole? (%)

Figure 33 : Prise de parole par les membres de CP



Les décisions prises en CP, le sont....



- à l'unanimité
- avec au moins une abstention
- avec au moins un avis défavorable?

Figure 34 :  
Prise de décision

Sur quels points portent les débats lors de l'analyse des projets?  
(3 réponses possibles) %

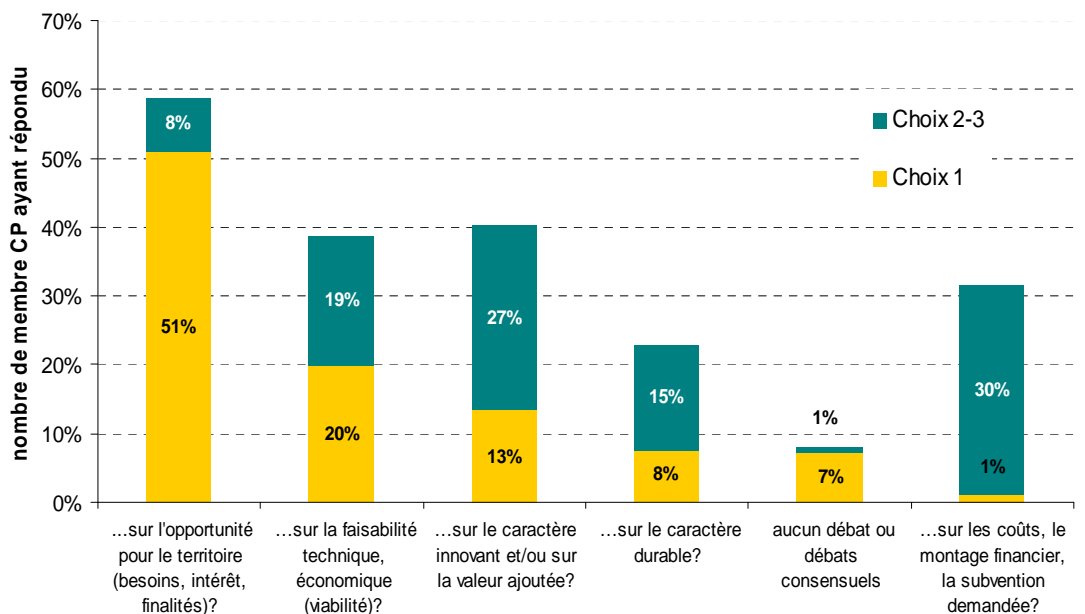


Figure 35 : Points de débats selon les membres de CP

### **3. La prise de parole au sein des comités de programmation**

Les membres de CP ont estimé (**figure 33**) la fréquence de leur prise de parole lors des comités de programmation : ainsi une majorité des membres de CP ne prend pas ou assez peu la parole, constat encore plus fort en ce qui concerne les membres privés du CP.

Selon l'estimation des animateurs, les interventions des membres privés lors des CP représentent 30% des prises de paroles.

Lorsqu'on interroge sur la prise de décision, on remarque que la plupart des décisions prises en comité de programmation le sont à l'unanimité (**figure 34**). Ce consensus autour de la décision de programmation traduit certainement des concertations fortes en amont des CP.

Cela a d'ailleurs été confirmé par les animateurs de GAL : les aspects techniques des projets sont pour la plupart préalablement débattus en amont du Comité de Programmation, par exemple en Comités Techniques où siègent en général les mêmes membres qu'aux CP. Les CP ne se penchent alors que sur les projets prêts à être programmés.

### **4. Quels sont les sujets de débats lors des CP et qu'apporte le partenariat public/privé à ces débats ?**

Les échanges en CP portent principalement sur l'opportunité du projet pour le territoire, son caractère innovant porteur de valeur ajoutée pour le territoire.

Les aspects techniques et économiques sont fréquemment traités en amont du CP, en comités techniques, certains GAL ayant même écarté les débats techniques des CP.

Tant les membres de CP (**figure 35**) que les animateurs des GAL (**figure 36**) déclarent que les Comités de Programmation permettent d'avoir des débats de fond sur les projets.

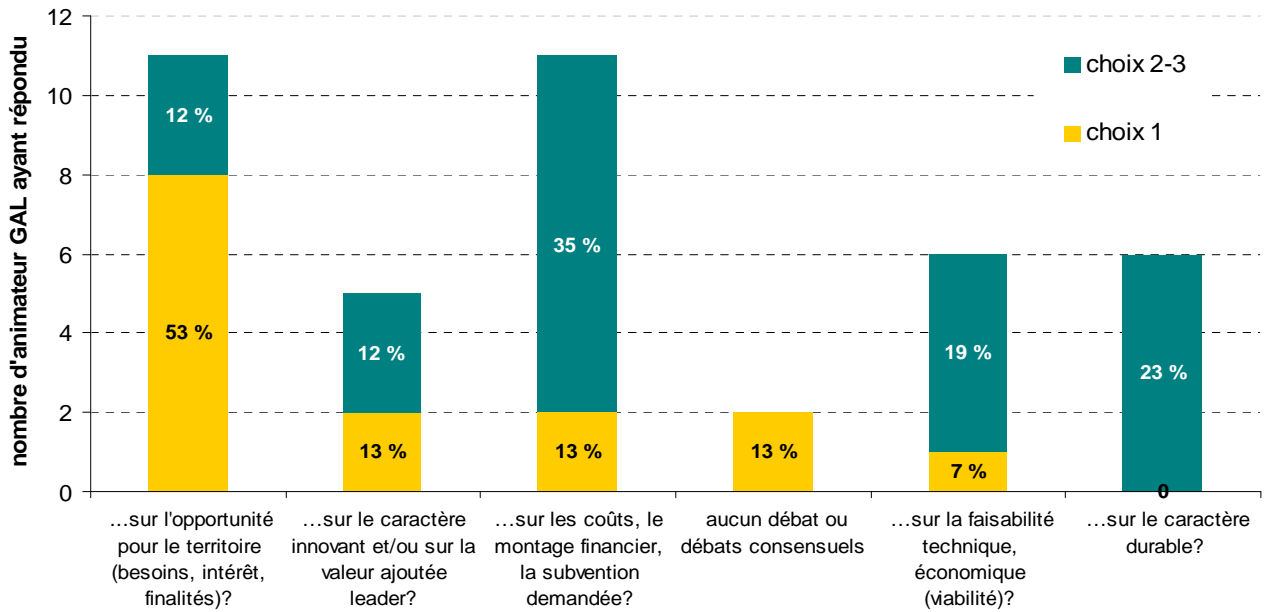
### **5. Quel est l'apport du partenariat public/privé aux comités techniques et au comité de programmation ?**

Selon les membres de CP (**figure 37**), l'apport principal du partenariat public/ privé lors des comités de programmation est le regard complémentaire indispensable. En second rang viennent la meilleure connaissance des besoins du territoires et l'échange d'expériences. La réduction de la dimension politique des décisions et l'attribution des aides plus démocratiques sont cités par une minorité d'animateurs et de membres de CP.

La perception de la valeur ajoutée du partenariat public/privé selon les animateurs GAL recoupe bien celle des membres du CP (**figure 38**).

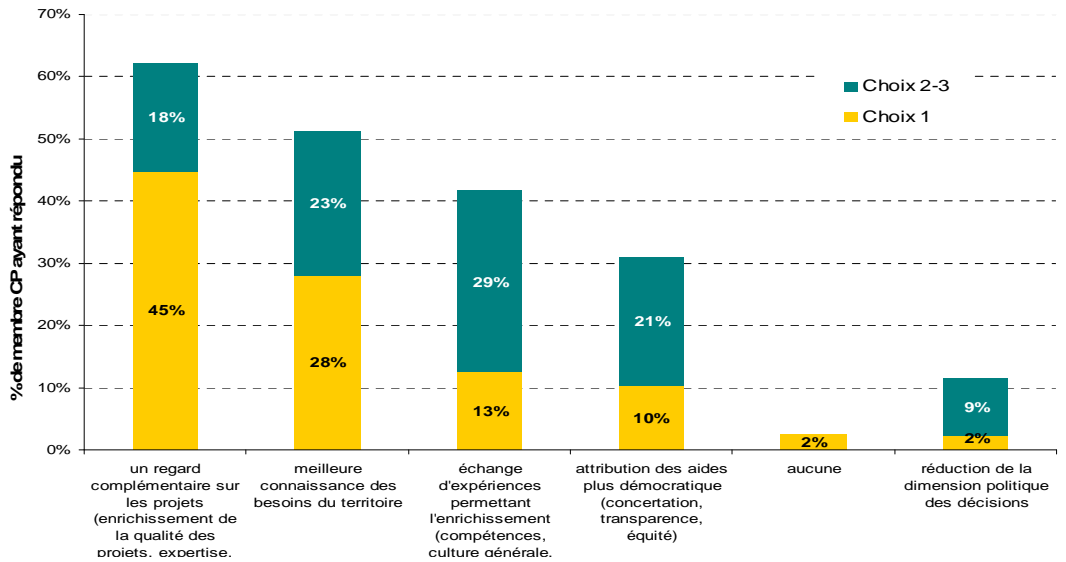
**Sur quels points portent les débats lors de l'analyse des projets?  
(3 réponses possibles)**

**Figure 36 :  
Points de  
débats**

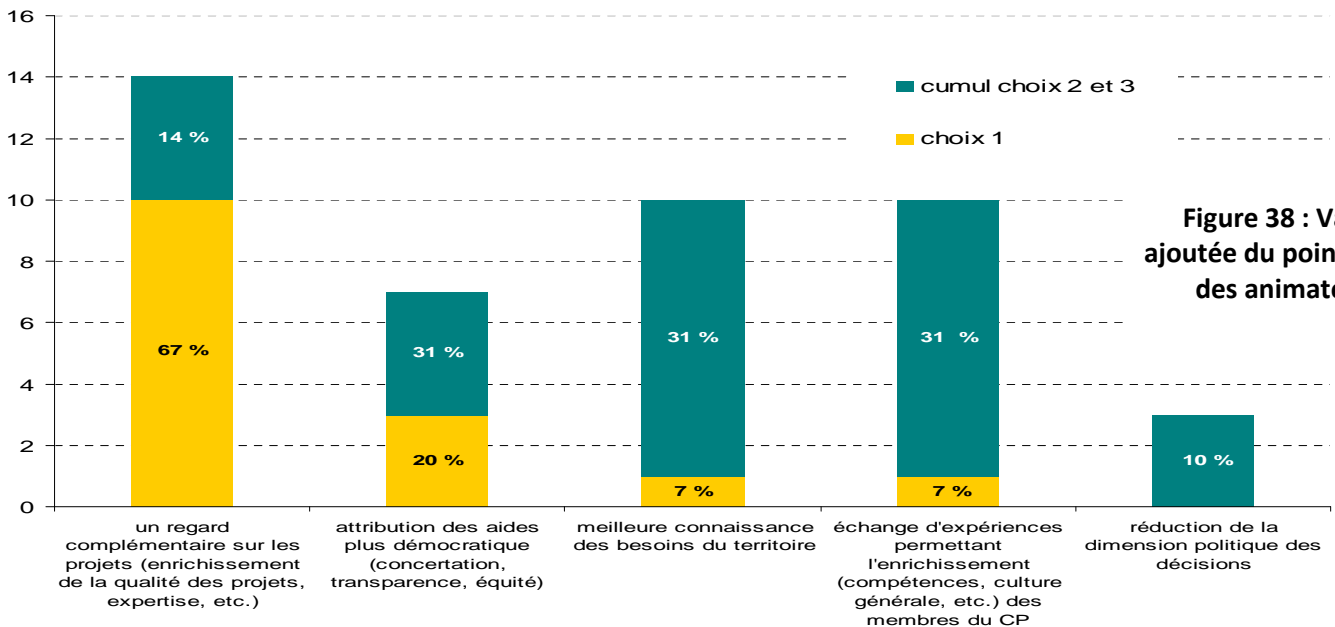


**lors des CP selon les membres de CP %**

**Figure 37 : Partenariat public/privé**



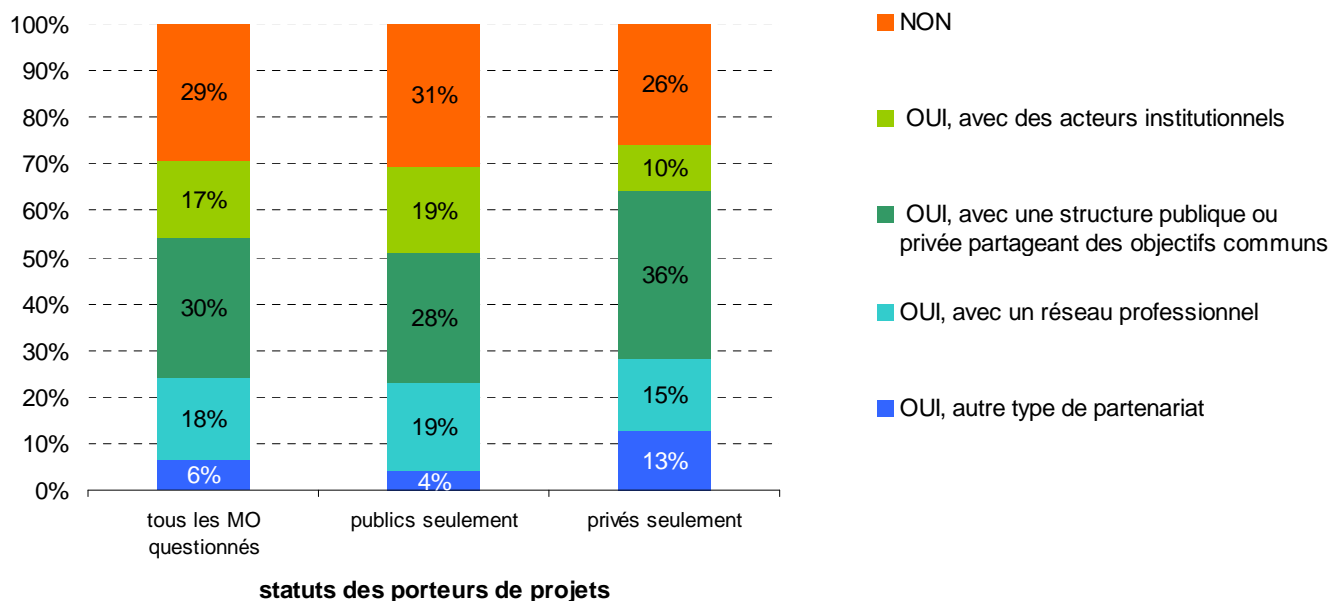
**Type de valeur ajoutée apportée par le partenariat public/privé lors des CP selon les animateurs GAL (+)**



**Figure 38 : Valeur ajoutée du point de vue des animateurs**

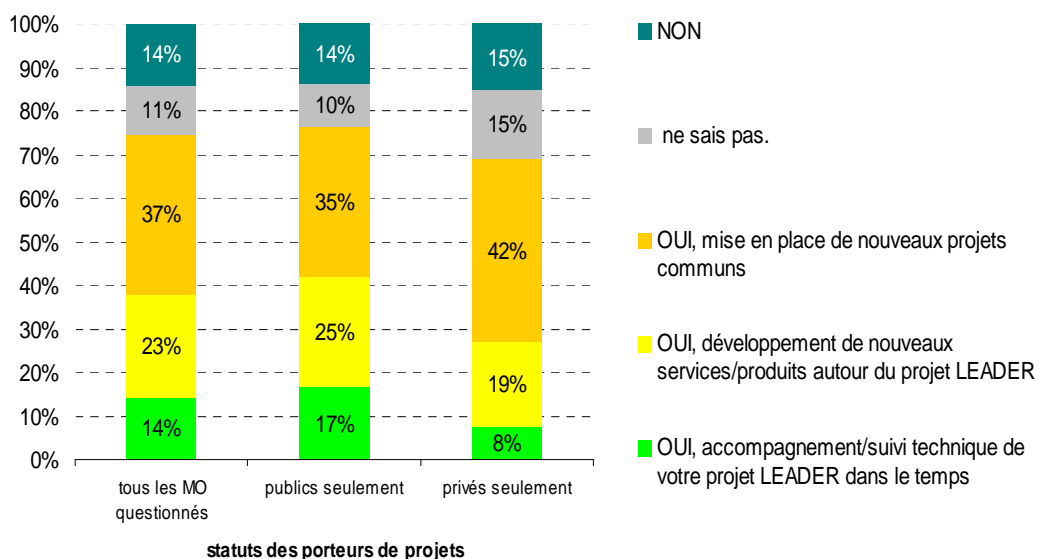
- Les membres de CP les plus assidus sont les acteurs de la formation, de la santé et de l'environnement, alors que ceux de l'artisanat, de l'agriculture et du commerce sont moins présents. Selon les membres de CP, une minorité seulement prend la parole à tous les comités de programmation. Les décisions étant prises pour la plupart à l'unanimité, on note un travail technique fréquent en amont du CP, pour présenter en CP une proposition pouvant faire consensus.
- En effet, ce n'est pas parce qu'il y a unanimité qu'il n'y a pas un débat âpre auparavant. Le CP est précédé le plus souvent d'un pré comité qui réalise une première sélection et qui permet aux porteurs de projet de retravailler leurs projets avant passage en CP. Lors du comité de programmation, les débats sur les aspects techniques et financiers des projets sont généralement peu traités, car analysés en amont.
- Le CP permet ainsi de faire une place significative aux débats de fond. L'opportunité du projet pour le territoire, sa valeur ajoutée, son caractère innovant, voire durable, sont au cœur de ces débats.
- Néanmoins, les membres de CP se mobilisent plus facilement lorsque les thématiques traitées sont proches de leur secteur d'activité. Cela démontre que la stratégie locale de développement n'est pas encore complètement transversale dans cette génération LEADER.

**Pour mener votre projet, avez vous bénéficié d'un partenariat ? (+)**



**Figure 39 : mise en place des partenariats**

**Ces partenariats vont ils perdurer au delà de l'achèvement de votre projet LEADER ? Si oui, sous quelle forme? (+)**



**Figure 40 : Durabilité des partenariats**

## ***B. Ce programme a-t-il permis aux porteurs de projets d'acquérir un savoir-faire par rapport à la mise en place de partenariat, l'échanges d'expériences et d'informations, d'habitudes de travail collectif ?***

Les objectifs des LEADER au titre du partenariat est de développer les réseaux locaux pour permettre, par la suite, la mise en œuvre de projets plus concertés, développés avec des problématiques communes, et la création d'une dynamique territoriale allant au delà de LEADER.

### ***1. Les projets programmés ont-ils bénéficié d'un partenariat et de quelle nature ?***

Une large majorité des projets financés par LEADER (**figure 39**) a bénéficié de partenariat (71%). Les bénéficiaires privés déclarent en plus grand nombre en avoir bénéficié.

Ces partenariats sont de type assez variés (institutionnels, professionnels, etc.), ceux hors acteurs institutionnels et réseau professionnel sont majoritaires : 41% des partenariats totaux et 48% des partenariats des projets des maîtres d'ouvrage privés, ce qui montre que le partenariat public-privé fonctionne plutôt bien.

Ainsi, les projets menés par LEADER semble bénéficier de réseaux d'échanges et d'action sur les territoires du GAL.

### ***2. Ces partenariats sont-ils durables ? Vont-ils se concrétiser à l'avenir par de nouveaux projets communs ?***

Selon les porteurs de projets (**figure 40**), ces partenariats devraient perdurer (75% des partenariats totaux), même si les porteurs de projets privés sont plus indécis ou prudents sur cette question. La voie principale évoquée pour la pérennisation de ces partenariats est la mise en place d'autres projets communs (la moitié des partenariats pérennes), ce qui est très positif et s'inscrit dans l'objectif du programme LEADER.

## **SYNTHESE III B**

## **La mise en œuvre de partenariats via l'approche LEADER**

- **LEADER permet de renforcer, voire de créer des réseaux d'acteurs sur les territoires : les porteurs privés ont appris à travailler avec la sphère publique, les maîtres d'ouvrage publics ont appris à collaborer avec la sphère privée.**
- **Les partenariats menés dans le cadre des projets soutenus par le GAL ont vocation à perdurer au delà du programme et à faire naître de nouveaux projets en commun sur les territoires.**
- **Pour les privés surtout, ces partenariats devraient à l'avenir permettre le dynamisme du territoire : un réel plus pour l'activité locale.**

## ANALYSE PARTIE III : plus value des partenariats

A T O U T S	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une bonne assiduité générale des membres de Comité de Programmation</li> <li>■ Des dossiers fortement débattus en comités techniques</li> <li>■ Une programmation des projets les plus opportuns, innovants et durables pour le territoire</li> <li>■ Des liens entre les partenaires (bénéficiaires, financeurs, acteurs locaux) renforcés au travers des réseaux qui dynamisent durablement le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le comité de programmation se réduit parfois à un lieu d'enregistrement des propositions des comités techniques</li> <li>■ Des difficultés à impliquer certains secteurs d'activité clés pour le développement rural (agriculture, artisanat, micro-entreprises,...)</li> <li>■ Des difficultés à respecter la règle du double quorum</li> </ul>	F A I B L E S E S
O P P O R T U N I T E S	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La mise en valeur de ces réseaux et leur entretien pour qu'ils soient des supports pour le prochain programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La réduction de l'implication des membres des secteurs agricoles, artisanat et commerce</li> <li>■ La perte de crédibilité du comité de programmation aux yeux des acteurs locaux</li> <li>■ La diminution des financements publics pourrait à l'avenir modifier le partenariat avec les financeurs</li> </ul>	M E N A C E S

### PROPOSITIONS de la DRAAF

#### □ FIN DE GESTION :

- Améliorer le lien avec tous les cofinanceurs et les sensibiliser au risque de dégageant d'office : via par exemple une réunion avec l'ensemble des partenaires pour accélérer le paiement des dossiers, afin de mettre en place une procédure de fin de gestion efficace, et, à l'amont, pour qu'ils décident avant la programmation
- Faciliter l'échange et la diffusion d'expériences entre GAL sur la mise en place de partenariats notamment

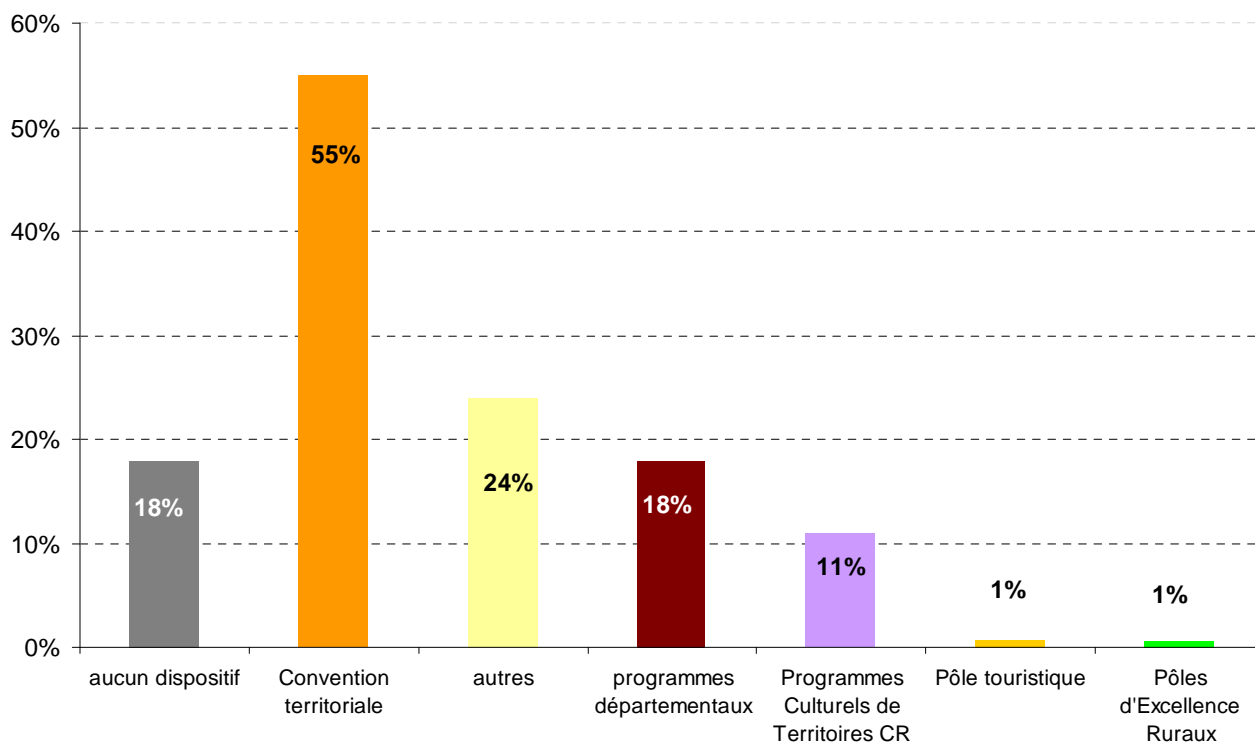
#### □ POST 2013 :

- Elargir le partenariat dès l'amont du programme en incluant les partenaires sectoriels correspondant à la stratégie.
- Associer à la vie du programme les décideurs et les gestionnaires des autres fonds européens (FEDER, FSE).
- Maintenir un partenariat fort avec tous les co-financeurs.



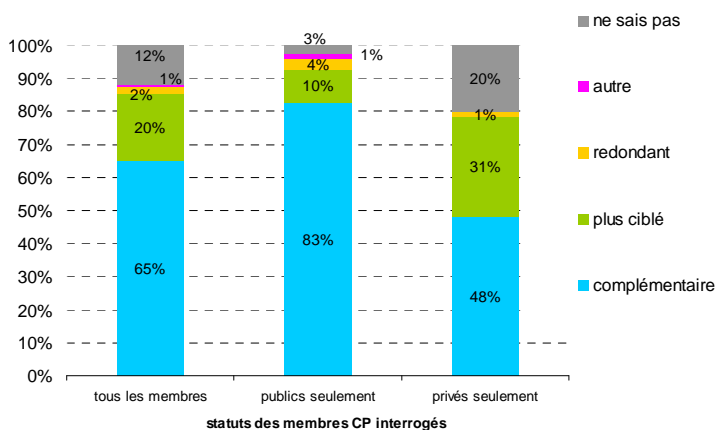
**IV. Evaluer la cohérence du programme LEADER avec les politiques de Pays, les autres financements européens, les autres Programmes de développements locaux**

**Les projets ont-ils fait appel à d'autres dispositifs territoriaux ? Si oui lesquels ? (plusieurs réponses possibles par projet) (+)**



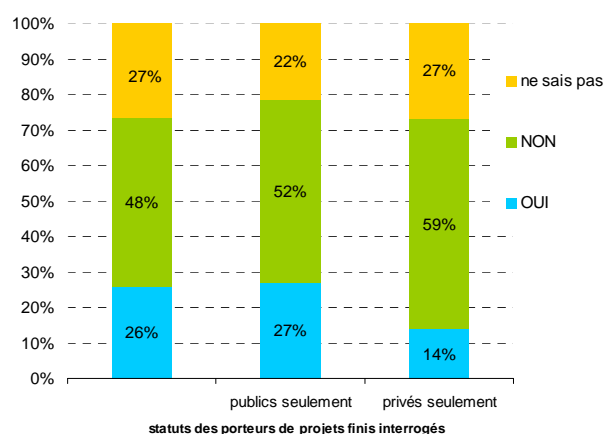
**Figure 41 : Dispositifs locaux mobilisés**

**Par rapport aux autres dispositifs territoriaux, le programme LEADER vous paraît-il...? (%)**



**Figure 42 : Articulation de LEADER avec les dispositifs locaux**

**Si le GAL Leader n'existait pas sur le territoire, pensez-vous que vous auriez pu solliciter des fonds européens? (%)**



**Figure 43: complémentarité du programme LEADER avec les autres dispositifs européens**

Ce chapitre cherche à comprendre si le programme LEADER est actuellement complémentaire des autres programmes de développement, qu'ils soient locaux ou européens, et si la structure du GAL est elle-même complémentaire avec les autres structures locales de développement et est un relais pertinent pour le financement des zones rurales par l'Europe.

### ***A. Comment la mise en œuvre du programme s'est-elle articulée avec les autres dispositifs territoriaux?***

Les animateurs de GAL ont classé chaque projet programmé selon les dispositifs territoriaux auxquels il avait eu recours (**figure 41**). 82 % des projets font appel à un dispositif territorial.

Très souvent, les projets ont aussi été maquetés dans la convention territoriale (54%) ce qui montre la cohérence entre la stratégie LEADER et la politique des PAYS/PNR. Si ce pourcentage peut paraître faible, il faut prendre en considération que certains projets sont financés directement par des lignes sectorielles de divers financeurs et n'entrent donc pas dans la convention territoriale, d'autres sont de taille plus limitée et n'y avaient pas été spécifiquement identifiés.

Malgré le fait que les projets menés dans le cadre de LEADER aient souvent bénéficié d'autres dispositifs territoriaux, les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, jugent que LEADER est complémentaire aux autres programmes locaux ou du moins plus ciblé. Une minorité le juge redondant (**figure 42**).

### ***B. Comment la mise en œuvre du programme s'est-elle articulée avec les autres fonds européens?***

Près de la moitié des porteurs de projets achevés pensent que si le GAL n'existait pas, ils n'auraient pu solliciter d'aide européenne. Cette proportion est particulièrement élevée chez les porteurs privés (57%) (**figure 43**).

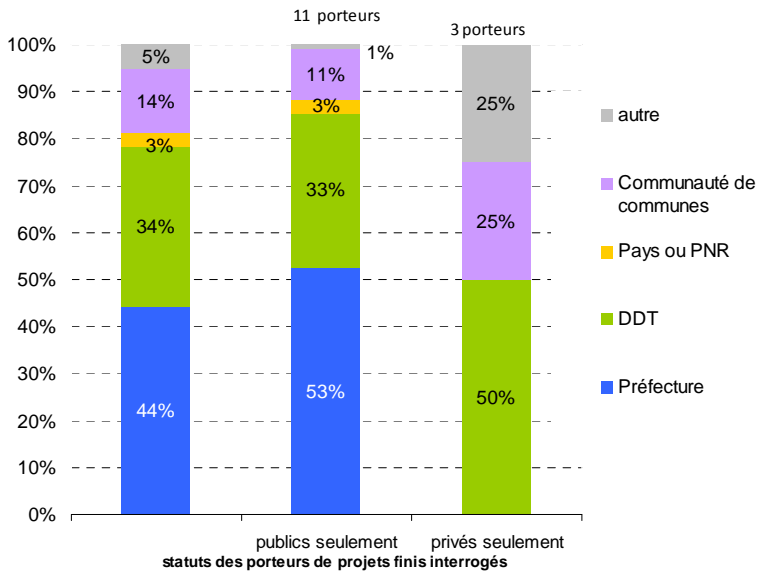
### ***C. Vers quels interlocuteurs se seraient tournés les porteurs de projets ?***

En l'absence de GAL, les porteurs se porteraient essentiellement vers l'Etat à 80% (préfecture et DDT) (**figure 44**), et 20% vers les collectivités locales (communautés de communes essentiellement).

Ces résultats montrent également que la communication autour des fonds européens reste difficile dans les zones rurales, dès lors qu'un interlocuteur unique n'est pas identifié. Il serait sans doute bon que ces différents fonds (FEADER, FEDER, FSE) aient un relais local unique sur le terrain.

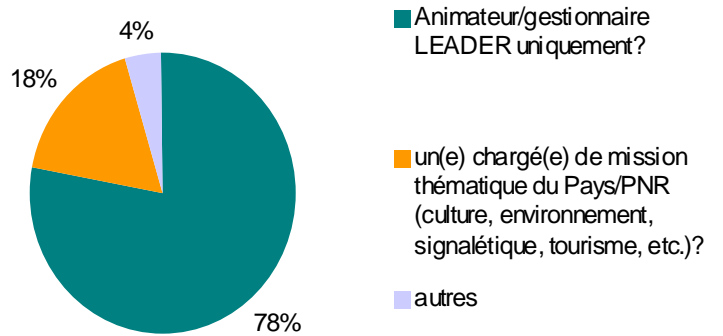
Les porteurs de projets privés ont bien identifié le rôle des DDT dans cette communication, ce qui ne paraît pas être le cas des maîtres d'ouvrage publics, qui se tournent pour la plupart vers la Préfecture.

**Pour solliciter ces fonds européens auprès de qui vous seriez vous adressé ? (%)**  
(seulement pour ceux ayant répondu OUI à la question précédente)



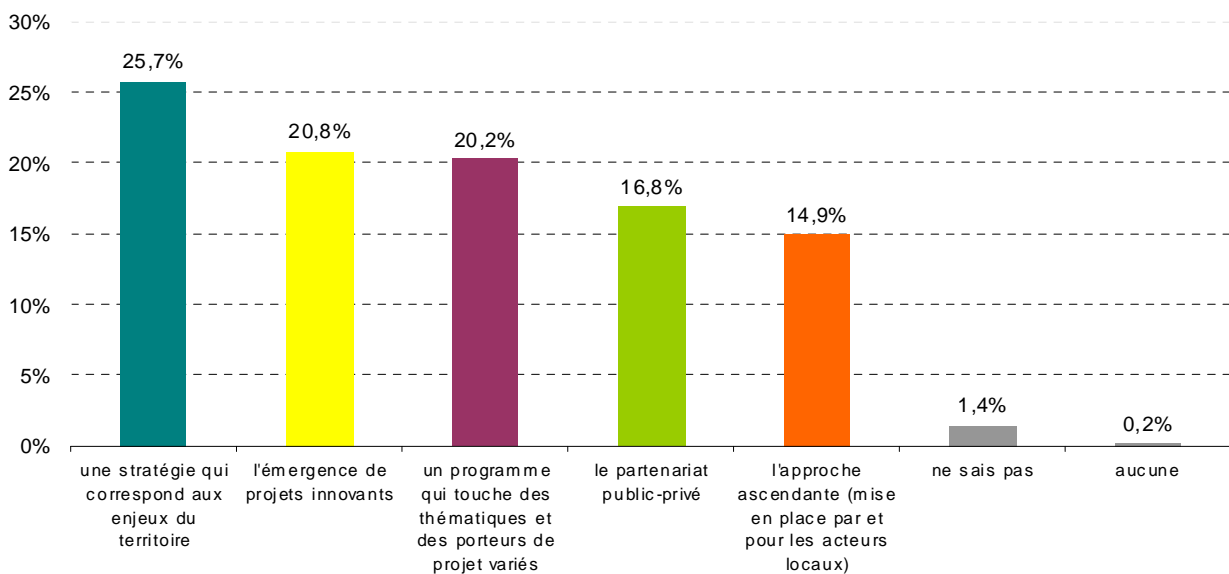
**Figure 44: interlocuteurs privilégiés pour solliciter les fonds européens dispositifs européens**

**Qui vous a accompagné pour le montage de votre projet ? (%)**



**Figure 45 : Accompagnement dans le montage du projet**

**Bonnes pratiques LEADER qui, selon les membres de CP interrogés, pourraient influencer positivement les autres programmes d'actions locaux (total des trois choix) (%)**



**Figure 46 : Les idées à transmettre**

## **D. Quels autres atouts de LEADER pour le territoire ?**

C'est auprès des animateurs LEADER que les porteurs de projets ont trouvé appui pour le montage de leur projet (**figure 45**). Cela met en évidence le manque global d'ingénierie territoriale. En palliant ce déficit, LEADER joue un rôle essentiel dans l'accompagnement de projets locaux de développement, en partenariat fréquent avec l'animation des Pays (notamment sur tourisme, culture, environnement).

Les cinq bonnes pratiques LEADER sont clairement perçues par les membres de CP interrogés. (**figure 46**)

Selon eux, ces bonnes pratiques de LEADER pourraient influencer les autres programmes d'actions. Une stratégie en cohérence avec les enjeux du territoire apparaît comme l'aspect de l'approche LEADER le plus important à diffuser aux autres programmes locaux.

L'aspect innovant des projets accompagnés ainsi que la place donnée à des thématiques variées, apparaissent au yeux des membres des CP aussi comme de vrais "plus LEADER" à propager, devant l'idée du partenariat public-privé et de l'approche ascendante.

### **SYNTHESE IV**

### **Cohérence et plus-value du programme LEADER par rapport aux autres programmes locaux**

- **La mise en œuvre du programme LEADER est bien articulée avec les autres outils de développement locaux, par exemple la Convention Territoriale. Cela facilite l'obtention de DPN nécessaire à l'engagement du FEADER.**
- **LEADER est, pour la plupart des porteurs de projets, une approche complémentaire des autres programmes de développement locaux. Le GAL LEADER est un des seuls points d'accès des fonds européens pour les territoires ruraux et les porteurs de projets territoriaux.**
- **Le GAL est le relais local du financement européen pour beaucoup de maîtres d'ouvrage, qui seraient peu capables de trouver d'autres financements européens si le GAL n'existait pas.**
- **Le GAL apporte une plus-value sur les territoires au delà du simple financement européen : il est une source d'ingénierie pour les porteurs de projets qui ne peuvent pas y accéder directement vu son coût.**
- **Enfin, le programme LEADER est porteur d'une expérimentation européenne dont les enseignements doivent désormais être transmis aux différentes politiques territoriales, notamment l'approche par le biais de la stratégie locale de développement, l'émergence de projets innovants portés par des maîtres d'ouvrage variés, la mise en œuvre des partenariats et l'approche ascendante.**

## ANALYSE PARTIE IV : cohérence de LEADER avec les autres financements européens et les autres programmes de développement local

A T O U T S	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une complémentarité constructive avec les autres programmes locaux de développement</li> <li>■ Le GAL : une des clés d'entrée et un relais local des financements européens</li> <li>■ Un soutien au montage des opérations</li> <li>■ Un plus LEADER à diffuser : une approche intégrée au service du développement local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Peu de visibilité sur les autres fonds européens mobilisables sur le même territoire.</li> <li>■ Pas d'association du GAL aux autres procédures d'aide nationale ou communautaire</li> </ul>	F A I B L E S S E S
O P P O R T U N I T E S	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une bonne connaissance du territoire et de ses besoins</li> <li>■ LEADER : force de proposition pour les autres fonds sur le territoire</li> <li>■ Vers une mobilisation de tous les fonds au service de la stratégie locale de développement</li> <li>■ La mise en place du cadre stratégique commun (CSC) FEDER/FEADER/FSE avec un enjeu fort de stratégie intégrée et multisectorielle</li> <li>■ Une orientation vers des stratégies locales de développement assises sur des diagnostic territoriaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une diminution des moyens financiers pour l'ingénierie territoriale</li> <li>■ La mise en place de la réforme des collectivités territoriales</li> <li>■ Des difficultés à intégrer sur un territoire l'ensemble des outils des politiques publiques</li> <li>■ Réforme des Collectivités territoriales : reconfiguration nécessaire des GAL ?</li> </ul>	M E N A C E S

### PROPOSITIONS de la DRAAF

#### □ **FIN DE GESTION :**

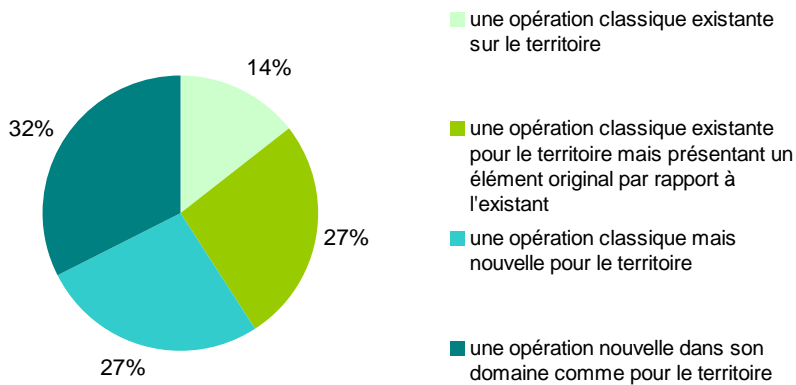
- Montrer l'exemplarité de LEADER sur la cohérence des projets avec la stratégie, sur la transparence de la sélection, la plus-value LEADER, etc .
- Dès 2012, entamer la construction de la future stratégie locale de développement

#### □ **POST 2013 :**

- Dès 2012, s'impliquer dans l'interfonds et dans les fonds nationaux en accompagnant par exemple quelques porteurs de projets
- Conforter les capacités d'animation et d'ingénierie territoriale dans les zones rurales.
- Promouvoir une ingénierie financière interfonds.
- Se saisir via LEADER, de l'articulation des politiques publiques sur le territoire.
- Dès 2012, pour chaque GAL, préparer sa stratégie de développement 2014-2020.

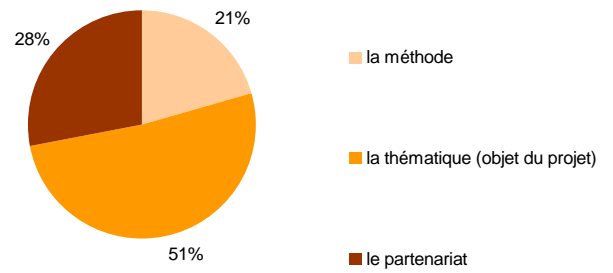
**V. Depuis le lancement de la démarche, quels ont été les effets perceptibles de LEADER ? Est-il vraiment un levier pour la construction d'une stratégie de développement durable et innovante ?**

**Quelle proportion de projets programmés à ce jour constituent... (+)**



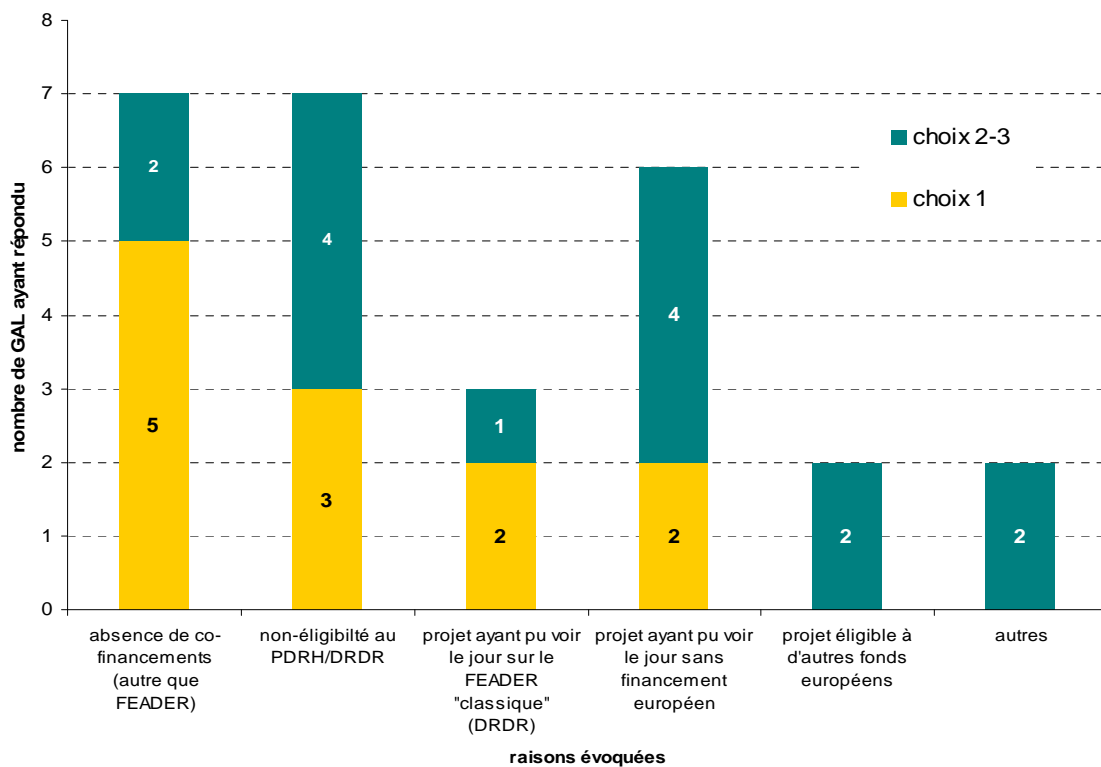
**Figure 47 : l'innovation dans les projets LEADER**

**l'innovation portait particulièrement sur... (+)**



**Figure 48 : Caractère de l'innovation des projets LEADER**

**Principales raisons pour lesquelles des projets innovants n'ont pas été programmés (+)**



**Figure 49 : Freins à l'innovation**



Plusieurs aspects seront observés ici : LEADER a-t-il favorisé la mise en place de projets innovants ou durables et représente-t-il un réel plus en tant que financeur local, à même de lancer une dynamique autour des fonds proposés ?

### **A. Quel est le degré d'innovation parmi l'ensemble des opérations Leader 2007-2011 ?**

Les animateurs des GAL ont classé chaque dossier programmé selon son degré d'innovation et le type d'innovation que le projet présentait, le cas échéant (**figure 47**).

86 % des projets présentés sur le territoire présentent un caractère innovant. En moyenne 32% des projets programmés sont jugés complètement innovants par les animateurs GAL (c'est à dire qu'ils sont innovants dans leur secteur et pour le territoire du GAL). Cette innovation peut porter sur la thématique (51% des projets programmés), la mise en place de partenariats locaux (28%) ou sur la démarche entreprise (21%) (**figure 48**).

### **B. Quels ont été les freins à cette innovation ?**

Si la majorité des projets programmés sont innovants, cela ne signifie pas que LEADER permette de financer tous les projets ruraux innovants. **65** projets innovants n'ont pu être financés par LEADER.

Les deux principaux obstacles à l'innovation sont l'absence de co-financement et la non éligibilité au PDRH ou DRDR (**figure 49**). Les animateurs des GAL dénoncent donc l'obligation de disposer de cofinancement national pour accéder à l'aide FEADER comme un frein à l'innovation qui est pourtant un des objectifs de LEADER. Ils estiment que les grilles d'analyse des cofinanceurs imposent une rigidité qui va à l'encontre de l'émergence de l'innovation.

L'ouverture de la mesure 351 « spéciale » étant récente en Midi-Pyrénées, il sera intéressant d'observer son apport.

Si le bilan de LEADER sur l'innovation est plutôt positif, des améliorations sensibles sont attendues pour faciliter son financement.

Selon vous, les projets sont-ils appréciés selon les critères du développement durable ? (+)

si oui, ces critères permettent-t-ils d'apprécier les 3 composantes du DD? (+)

si non quelle dimension, est, selon vous, la moins prise en compte?

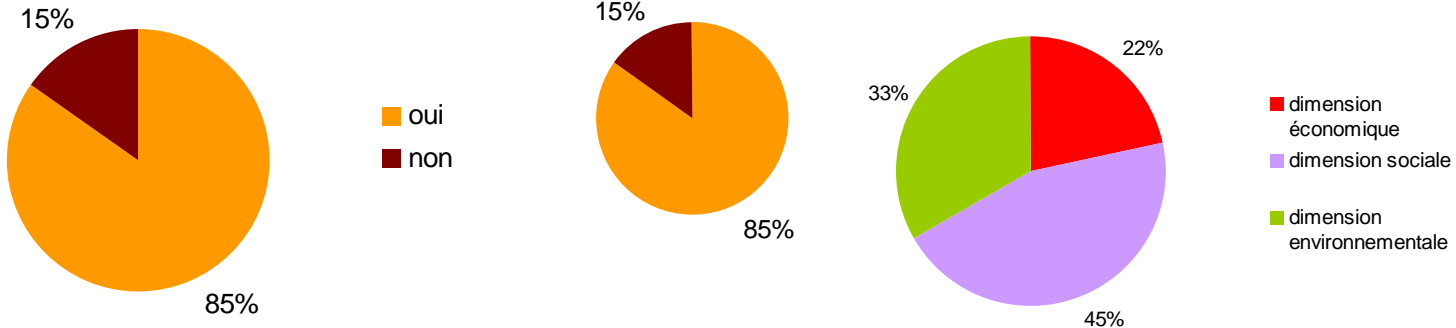


Figure 50: Programmation et développement durable

Classification des projets programmés par les GAL selon leur durabilité ( 502 projets notés)

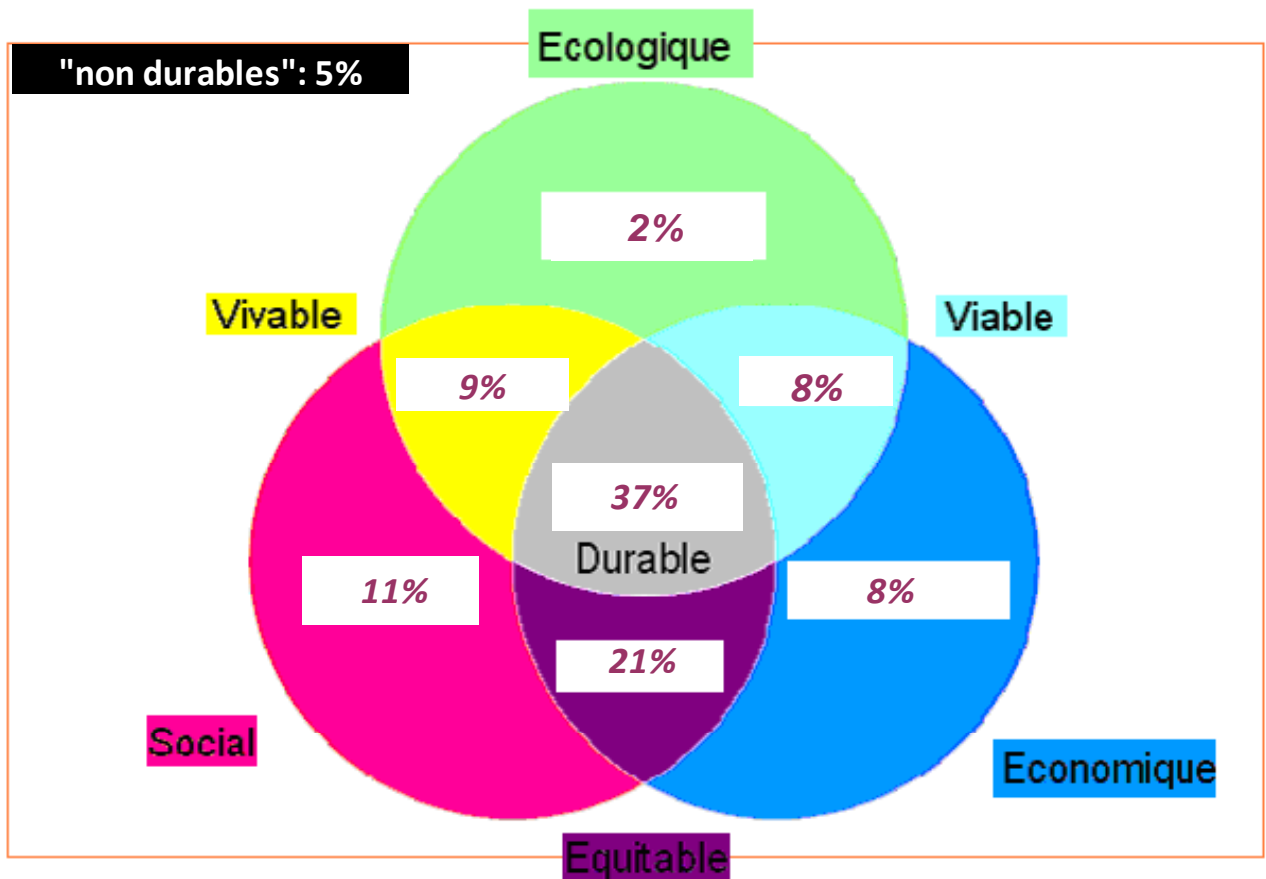


Figure 51 : Schéma de la durabilité régionale des projets programmés

### **C. Quel est le degré de prise en compte des critères du développement durable pour l'ensemble des opérations LEADER 2007-2013 ?**

Les membres de CP interrogés estiment que les différents aspects du développement durable sont bien pris en compte dans la programmation LEADER (**figure 50**). La dimension sociale reste néanmoins peu prise en compte. Ces déclarations peuvent paraître contradictoires avec celles du chapitre II qui mettaient en évidence que le programme avait un fort impact social.

Pour clarifier l'impact réel des projets LEADER, les animateurs ont classé chaque dossier programmé selon sa prise en compte des aspects de durabilité sociale, environnementale et économique. Pour chaque critère, une note de 0 (ne prend pas du tout en compte la durabilité) à 3 (prend totalement en compte la durabilité).

Notation de tous les projets programmés par les animateurs sur l'aspect social, environnemental, et économique :

- ❑ Note 0 : projets qui ne prennent pas en compte la durabilité sociale/économique/environnementale ou ont un effet neutre
- ❑ Note 1 : projets qui prennent un peu en compte la durabilité sociale/économique/environnementale
- ❑ Note 2 : projets qui prennent en compte la durabilité sociale/économique/environnementale mais avec un impact limité
- ❑ Note 3 : projets qui ont pleinement pris en compte la durabilité sociale/économique/environnementale (action concrète allant au delà d'une simple initiative).

Pour établir la **figure 51**, les notes 0 et 1 ont été considérées comme « non durables » et nous avons donc représenté, selon les trois piliers du développement durable, la part des projets qui avaient au moins obtenu une note supérieure ou égale à 2 sur au moins une composante.

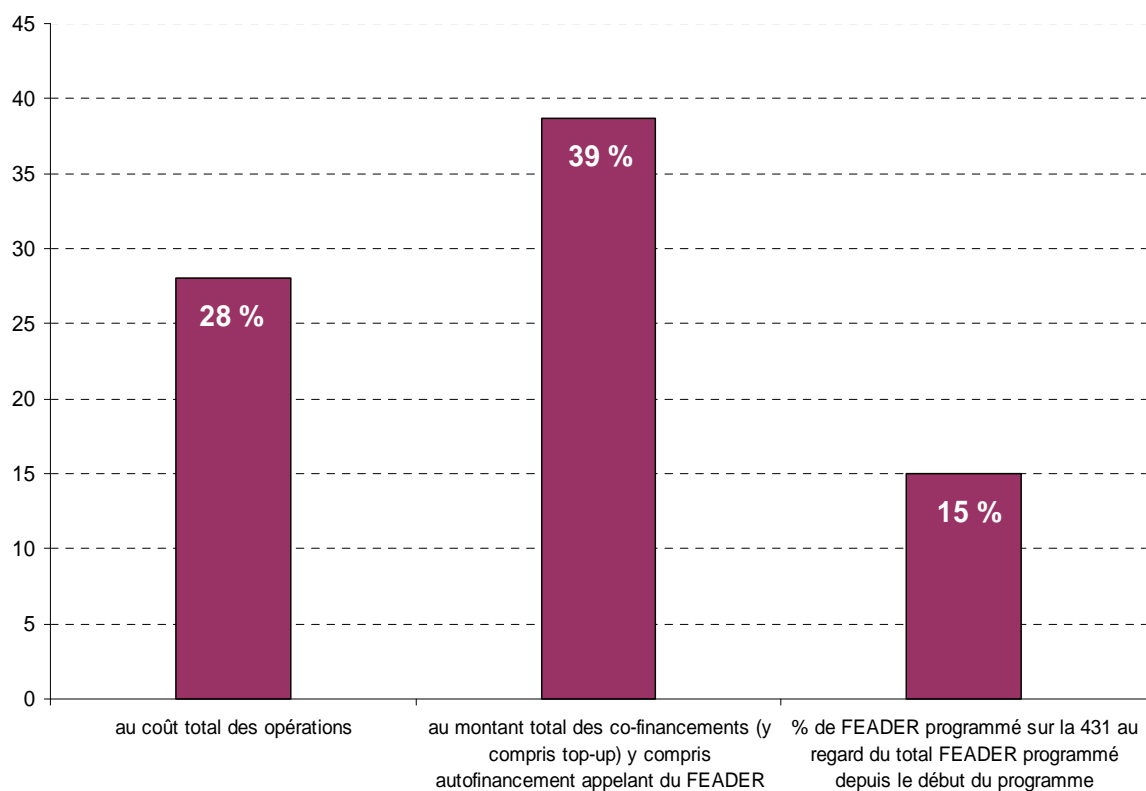
37% des projets programmés prennent en compte les trois aspects du développement durable. 78% prennent en compte la durabilité sociale, 74% la durabilité économique et 56% la durabilité environnementale.

Ces résultats sont cohérents dans la mesure où les thématiques les plus abordées par LEADER au travers des mesures programmées, sont la mesure 413-321 (services de base à l'économie et aux populations) qui apporte surtout un plus pour l'économie et les aspects sociaux et la mesure 413-313 (tourisme) qui favorise le développement économique et social également.

Les GAL ont souvent mis en place une grille d'analyse de la durabilité des projets ; certains ont fixé des taux de financement plus intéressants pour les projets qui obtenaient de bons résultats selon cette grille.

Bien que cela ne figure pas explicitement dans les objectifs fondamentaux du LEADER, les GAL ont donc pris à cœur de programmer des projets qui favorisaient le développement durable de leur territoire.

**Part de LEADER dans les plans de financement des projets - Analyse de l'effet levier financier. Part du LEADER par rapport ....**



**Figure 52 : Effet levier du LEADER**

#### **D. Quel est l'effet de levier financier du programme pour le territoire?**

De l'étude des montants financiers alloués par projet en comparaison de l'assiette totale éligible du projet programmé et des autres financements (**figure 52**), il ressort que LEADER a financé en moyenne les projets à hauteur de 28%, et représente 39% du financement total des opérations. Malgré des enveloppes limitées et les plafonds des GAL, qui sont parfois contraignants, LEADER parvient à financer des projets de manière conséquente, et est un partenaire financier de premier ordre, pour le territoire.

L'animation du programme représente pour l'instant 15% du montant total programmé. Ce chiffre est assez important, mais cela reflète le coût d'une l'animation au plus près des porteurs de projets, au cas par cas, pour promouvoir le programme sur le territoire. Cette ingénierie est une réelle force pour le programme et a des impacts positifs à la fois sur les porteurs de projets et sur le territoire du GAL. Sa part reste à ce jour raisonnable en regard du plafond prévu par le PDRH (20%).

A l'avenir, l'accélération du rythme de programmation devrait diminuer la part affectée à l'animation de la stratégie locale de développement. Les GAL ont par ailleurs anticipé ce phénomène et certains ont déjà réduit la maquette allouée à la mesure 431 (animation) pour en tenir compte. Ils estiment que la part du financement européen allouée à l'animation devrait se rapprocher davantage des 10 - 12% à la fin du programme.

#### **SYNTHESE V Effet levier de LEADER sur l'innovation, le développement durable et le financement des projets de développement rural.**

- **LEADER permet de mettre en œuvre des projets innovants sur le territoire du GAL, que ce soit en terme de thématiques de projets, de méthodes d'action ou de mise en place de nouveaux partenariats.**
- **Malgré l'absence d'obligation de prise en compte du développement durable dans la programmation, les GAL sont parvenus à l'intégrer dans leur stratégie locale de développement. Les projets programmés sont souvent exemplaires sur le plan social et économique notamment.**
- **Malgré une enveloppe financière limitée, LEADER apporte un financement significatif aux porteurs de projets et a un réel effet de levier financier.**
- **L'animation du programme est nécessairement forte pour accompagner le programme et les porteurs de projets. Son financement reste raisonnable.**

## ANALYSE PARTIE V : effet levier de LEADER sur l'innovation, le développement durable et effet de levier financier sur les projets

<b>A T O U T S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les GAL LEADER programment des projets innovants pour leur territoire</li> <li>■ Le développement durable est pris en compte dans la programmation et la construction du projet</li> <li>■ LEADER représente un financement significatif pour le territoire et joue un réel effet de levier financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des freins à l'innovation par les contraintes réglementaires et par les critères des cofinanceurs</li> </ul>	<b>F A I B L E S S E S</b>
<b>O P P O R T U N I T E S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'assouplissement des règles notamment pour les projets innovants</li> <li>■ L'efficacité de LEADER sur des thématiques de la stratégie Europe 2020 : innovation, développement durable, formation, ...</li> <li>■ La mise en place du cadre stratégique commun (CSC) FEDER/FEADER/FSE avec un enjeu fort de stratégie intégrée et multisectorielle</li> <li>■ Une stratégie Europe 2020 en cohérence avec certains atouts LEADER : innovation, lutte contre le changement climatique, transports durable, inclusion sociale, formation,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La baisse des crédits des collectivités pourrait les pousser à recentrer leur financement et donc à le limiter pour les projets innovants</li> <li>■ En fin de gestion, la nécessité d'accélérer le rythme de programmation pourrait avoir des impacts sur la qualité et le suivi des opérations programmées</li> <li>■ Le peu d'efficacité de LEADER sur d'autres thématiques de la stratégie Europe 2020 : emploi, appui PME, efficacité administrative,...</li> <li>■ Le poids financier de l'animation risque d'être mal considéré dans une évaluation extérieure</li> </ul>	<b>M E N A C E S</b>

### PROPOSITIONS de la DRAAF

#### ❑ FIN DE GESTION :

- Améliorer l'efficacité administrative des services gestionnaires DDT et GAL.
- Favoriser les mesures transversales inter-axes, telles que la mesure 351.
- Bien servir la stratégie du GAL et les projets innovants.
- Démontrer le savoir faire de LEADER sur les thèmes de la stratégie Europe 2020.
- Amorcer les transferts des ressources financières des GAL pour une optimisation des fonds pour l'intérêt régional : chaque GAL devra être objectif sur ses capacités à gérer l'enveloppe (programmation, engagement et paiement), avec un suivi précis des projets, et ne pas hésiter à céder une partie de sa maquette à d'autres GAL plus avancés.

#### ❑ POST 2013 :

- Créer des groupes de travail avec les acteurs locaux et les gestionnaires des autres fonds sur les thématiques les moins mobilisées et qui auront un rôle majeur dans le prochain programme notamment axées sur l'économie : emploi, agriculture, réchauffement climatique, compétitivité, etc.
- Faciliter le soutien à l'innovation.
- Introduire des critères de développement durable pour les projets après avoir pris en compte expressément le Développement Durable dans ces trois composantes dans la stratégie
  - Favoriser le partage d'expériences inter-GAL et interfonds sur l'innovation.

## VI. Conclusion

### A. RECOMMANDATIONS DE FIN DE GESTION

- **Se mobiliser dès mi-2012 pour éviter le risque de dégage­ment d'office :**
  - Utiliser les acomptes de manière efficace : tout acompte d'aide de la part des co-financeurs peut permettre un premier versement LEADER.
  - Assurer un suivi au plus près des dossiers pour accélérer les procédures et limiter les retards sur les engagement et les paiement.
  - Se fixer des objectifs lors des rencontres individuelles avec chaque GAL en mai-juin 2012.
  - Amorcer les transferts de maquette entre GAL pour une optimisation des fonds pour l'intérêt régional : chaque GAL devra être objectif sur ses capacités à gérer l'enveloppe (programmation, engagements et paiement), avec un suivi précis des projets, et ne pas hésiter à céder une partie de sa maquette à d'autres GAL plus avancés.
  - Accélérer les paiements dès juin 2012 avec le soutien de la DRAAF.
  - Améliorer le lien avec tous les cofinanceurs et les sensibiliser au risque de dégage­ment d'office : via par exemple une réunion avec l'ensemble des partenaires pour accélérer le paiement des dossiers, afin de mettre en place une procédure de fin de gestion efficace et à l'amont pour qu'ils décident avant la programmation.
  
- **Accélérer les procédures**
  - Sécuriser la fiabilité des cofinancements : rechercher au maximum à obtenir un cofinancement acquis pour la programmation ; sensibiliser les co-financeurs : Conseil Régional, Conseils Généraux, ...
  - Améliorer les outils aux DDT pour le traitement plus rapide des dossiers
  
- **Mieux mobiliser la mesure 351 pour des projets intégrés**

Bien gérer la fin de programme : l'exemplarité des GAL sur ce programme sera un atout pour le prochain notamment dans un contexte interfonds.

  - Utiliser la fin de programme pour cibler la programmation sur des projets très structurants et répondant clairement à la stratégie du GAL.
  - Montrer l'exemplarité de LEADER sur la cohérence des projets avec la stratégie, sur la transparence de la sélection, etc.
  - Bien servir la stratégie du GAL et les projets innovants.
  - Démontrer le savoir faire de LEADER sur les thèmes de la stratégie Europe 2020.
  
- **Faciliter les échanges et la diffusion d'expériences notamment sur les projets innovants, la coopération, l'utilisation des mesures de l'axes 1 et 2, etc.**

## B. PERSPECTIVES POST 2013

### 1. Analyse des atouts, faiblesses, menaces et opportunités du Programme LEADER 2007-2013:

A T O U T S	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une bonne connaissance du territoire et de ses besoins</li> <li>■ Une animation de proximité essentielle permettant une analyse et un conseil au cas par cas</li> <li>■ La programmation de projets innovants, structurants et durables</li> <li>■ Des liens renforcés entre les partenaires au travers des réseaux qui dynamisent durablement le territoire</li> <li>■ Une concertation locale effective et des partenariats qui s'installent entre acteurs publics et privés</li> <li>■ Une approche qui intègre la stratégie territoriale</li> <li>■ Un réel effet levier financier pour le développement local</li> <li>■ Une complémentarité constructive avec les autres programmes de développement</li> <li>■ Une des portes d'entrée de l'Europe dans les territoires ruraux.</li> <li>■ Des projets programmés globalement plus structurants que sous LEADER+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une procédure de financement FEADER complexe, longue et exigeante, des règles contraignantes</li> <li>■ Des contraintes réglementaires et des critères des co-financeurs qui freinent l'innovation</li> <li>■ Des enjeux locaux et des bénéficiaires potentiels non intégrés</li> <li>■ Une faible mobilisation des mesures sectorielles</li> <li>■ Un impact direct réduit pour le territoire, notamment sur l'économie et le développement de l'emploi</li> <li>■ Une visibilité limitée sur les autres fonds européens mobilisables sur le même territoire</li> </ul>	F A I B L E S S E S
O P P O R T U N I T É S	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un besoin croissant des zones rurales en outils de développement et d'ingénierie locale</li> <li>■ Une simplification des procédures et une uniformisation des règles européennes attendues</li> <li>■ Un programme de plus en plus présent sur les territoires ruraux</li> <li>■ La mise en place du cadre stratégique commun (CSC) FEDER/FEADER/FSE avec un enjeu fort de stratégie intégrée et multisectorielle</li> <li>■ Une stratégie Europe 2020 en cohérence avec certains atouts LEADER : innovation, lutte contre le changement climatique, transport durable, inclusion sociale, formation,...</li> <li>■ Une orientation vers des stratégies locales de développement assises sur des diagnostics territoriaux</li> <li>■ La recherche par l'Europe d'une équité territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Risque de désintérêt des porteurs si les procédures de financement FEADER ne se simplifient pas</li> <li>■ Vers un centrage de l'action LEADER sur les compétences des collectivités locales</li> <li>■ Difficulté d'intégrer sur un territoire l'ensemble des outils de politique publique</li> <li>■ Peu d'efficacité de LEADER sur certaines thématiques de la stratégie Europe 2020 : emploi, appui PME, efficacité administrative,...</li> <li>■ La diminution des financements publics pourrait à l'avenir modifier le partenariat avec les financeurs</li> <li>■ La réforme des collectivités territoriales pourrait conduire à une reconfiguration des GAL</li> </ul>	M E N A C E S



## **2. Positionnement des GAL pour le post 2013**

- ❑ Faire du GAL le relais local des financements Européens : généraliser l'approche LEADER à toutes les zones rurales, harmoniser la communication sur les différents fonds et ouvrir les stratégies locales à tous les financements européens.
- ❑ Harmoniser les procédures et simplifier la gestion des fonds européens .
- ❑ Favoriser la mise en place de projets innovants, durables ou directement créateurs d'emploi.

## **3. Propositions générales de la DRAAF pour le post 2013**

- ❑ **Faire de LEADER un catalyseur de l'innovation sur les territoires**
- ❑ **Appuyer le maintien d'une ingénierie territoriale de qualité sur les zones rurales**
- ❑ **Construire une stratégie locale de développement en adéquation avec les besoins du territoire**
  - Évaluer l'adéquation de LEADER au territoire et diagnostiquer les besoins
  - Élaborer une stratégie partagée, plus intégrée et véritablement multisectorielle, ayant un impact plus fort sur l'économie locale...
  - ... mobilisant de manière complémentaire les fonds au service du Cadre Stratégique Commun.

## **VII. ANNEXES**

- 1- Echantillons d'enquêtes pour chaque GAL**
- 2- Questionnaire d'enquête destiné aux porteurs de projet**
- 3- Questionnaire d'enquête destiné aux membres du CP**
- 4- Référentiel évaluatif de l'évaluation à mi-parcours**

## Annexe 1 : Echantillons d'enquêtes pour chaque GAL

nom du GAL	Pays albigeois et Bastides	GAL Ariège	GAL Pays d'Auch	GAL Grands Causses	GAL Pays du Haut Rouergue	GAL Pays Midi-Midi-Quercy	GAL Quest Tarnais	Pays Portes de Gascogne	Sud est Tarnais	GAL Vallées des Gaves	GAL Pays Ruthénois	Bouriane-Causses du Quercy	Pays d'Armagnac	Quercy Rouergue	Val D'adour	total
Nombre d'enquêtes MO envoyées au cœur de cible (le nombre de MO dont projet a été validé)	6	9	2	3	20	12	10	13	7	11	4	6	10	0	32	148
Mode d'enquête des MO	Questionnaire et Mail	courrier	questionnaire + entretien	courriel	Vis-à-vis	Mail + Relance téléphonique	entretien téléphonique et retour courrier postal	Envoi des questionnaires par mail et relances téléphoniques	questionnaires envoyés	questionnaire en direct des MO	Téléphone et en direct	questionnaire courrier	questionnaire et courrier?	Outils de suivi du GAL Quercy Rouergue	E-mail	
Nombre d'enquêtes MO retournées (le nb de lignes validées dans BDD "projets", "projets finis")	6	7	2	2	20	12	24	11	4	11	4	6	10	13	23	155
nombre d'enquêtes retournées hors "animation leader"	4	5	2	2	18	9	21	10	4	9	4	6	10	13	23	140
donc MO-structure porteuse de GAL	2	0	0	0	1	1	3	1	0	1	2	0	1	0	7	19
Nombre d'enquêtes membre du CP (le nb de lignes validées dans BDD "membres du CP")	16	10	9	17	26	14	17	14	11	13	16	10	6	21	7	207
Mode d'enquête des membres du CP	Questionnaire et mail et relance ou en direct pour certains	courrier	questionnaire + entretien	courrier (envoyé à tous les membres ayant participé à au moins 1 CP)+ relance par courriel et par téléphone	Tél.	Mail + Courrier	entretien téléphonique et retour courrier postal	Envoi des questionnaires par mail et relances téléphoniques	Questionnaire distribué et rempli lors du CP, envoi	questionnaire	téléphone + mail + en direct	questionnaire courrier	40 questionnaires distribués en CP	Distribution du questionnaire durant un CP	E-mail	
Nombre d'enquêtes premier contact (nombre de lignes validées dans BDD "projets", "premier contact")	0	49	39	53	19	34	49	pas de tracage des premier contact	25	75	0	23 (il s'agit d'un tirage des collectivités, mais échantillon représentatif)	27	112	0	505
Mode d'enquête des premiers contacts	SO	?	interne	?	Estimatif	0	appel téléphonique	0	estimation de mémoire	fiche 1er contact	SO	personnel GAL	estimation fiable	Outils de suivi du GAL	Néant	
Nombre de projets programmés = nombre de lignes validées dans BDD "projets", "projets programmés"	30	36	23	30	34	42	55	40	38	61 dont 23 projets MAET	19	31	23	39	46	547
nombre de projets programmés hors animation	28	32	21	26	31	39	50	37	35	58	19	25	23	39	42	505
donc MO-structure porteuse de GAL	2	0	0	9	4	6	9	1	3	3	4	7	2	0	7	57

## EVALUATION A MI PARCOURS DU PROGRAMME LEADER 2007-2013

### Questionnaire pour les porteurs de projet

#### Objectif de ce questionnaire :

Ces quelques questions visent à mieux connaître la manière dont vous percevez et « vivez » la démarche LEADER afin d'en tirer des enseignements et d'améliorer la mise en œuvre locale mais aussi régionale et nationale du dispositif LEADER.

Votre contribution nous est précieuse, merci donc d'avance de prendre quelques minutes pour renseigner ce questionnaire.

#### Vous et votre projet

Nom et Prénom :

#### 1. Votre statut :

public     privé

- Commune  
 EPCI, Syndicat Mixte  
 Association  
 Office de Tourisme

précisez si possible :

- Agriculteur  
 Artisan  
 Commerçant  
 Autre (précisez):

Intitulé du projet :

#### 2. Votre projet a-t-il un rayonnement (portée géographique):

- communal  
 intercommunal  
 à l'échelle du GAL ou au delà

#### Votre connaissance/perception du programme LEADER

#### 3. A quel moment avez-vous pris connaissance du programme LEADER?

- dès la première idée du projet (stade faisabilité)  
 dans la phase préparatoire du projet (avant-projet, montage technique)  
 au moment du montage financier  
 après le dépôt des demandes de subvention auprès des autres financeurs

#### 4. Quel jugement portez-vous sur l'accès à l'information du programme LEADER (et sa qualité)?

- excellent  
 bon  
 assez satisfaisant  
 mauvais

**5. Quels moyens de communication plus adaptés seraient à développer ou à mettre en place, selon vous? (2 choix maximum)**

- internet
- presse locale
- brochure d'information
- radio
- courriers
- réunions publiques (collectivités)
- autres :

**6. Avez-vous parlé de LEADER autour de vous?**

- OUI       NON

**7. Avez-vous connaissance d'autres projets LEADER sur le territoire ?**

- OUI       NON

si Oui, précisez le(s)quel(s) :

.....  
.....  
.....

**Ce que vous a apporté LEADER**

**8. Qui vous a accompagné pour le montage de votre projet?**

- l'animateur et/ou le gestionnaire LEADER uniquement?
- un(e) chargé(e) de mission thématique du Pays/PNR (culture, environnement, signalétique, tourisme, etc.)?
- autres: préciser.....

**9. Que vous a apporté l'équipe technique LEADER du GAL?**

- |                                                                            |                              |                              |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Information sur le contenu du programme et des mesures                     | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Des conseils techniques ou méthodologiques dans le montage de votre projet | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Une mise en contact avec d'autres partenaires                              | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Une aide pour formaliser le contenu de votre projet                        | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Une aide dans le montage administratif et financier de votre projet        | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

**10. Le programme LEADER vous a permis... (si plusieurs réponses, numérotez-les par ordre d'importance) :**

- d'élargir l'ambition de votre projet
- d'améliorer la qualité de votre projet
- d'accélérer le rythme de réalisation
- de réaliser votre projet dans de meilleures conditions
- de vous associer à de nouveaux partenaires
- de préparer de nouveaux projets
- de travailler différemment
- autre: (précisez) :.....

**11. Si votre projet portait sur la coopération (mesure 431), quels sont selon vous les aspects positifs principaux des actions de coopération interGAL?**

Cochez deux aspects au maximum (un principal et un secondaire)

	Aspect positif principal	Aspect positif secondaire
apport méthodologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
renforcement de la stratégie (cohérence territoriale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
apport culturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
convivialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
recul par rapport à notre GAL, notre territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
apport de nouvelles idées de projets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**12. Pour mener votre projet, avez-vous bénéficié d'un partenariat (autre que financier)?**

- NON
- OUI, avec un réseau professionnel (labellisation, aide au montage financier et technique)
- OUI, avec une structure publique ou privée partageant des objectifs communs (coopération, échange d'expérience, démarche groupée)?
- OUI, avec des acteurs institutionnels (réglementation, contrôles, appui technique et/ou méthodologique)?
- OUI, autre partenariat: précisez.....

**13. Ce ou ces partenariats vont-ils perdurer au-delà de l'achèvement de votre projet LEADER? Si oui, sous quelle forme?**

- NON
- Oui via l'accompagnement/le suivi technique de votre projet LEADER dans le temps;
- Oui via le développement de nouveaux services/produits autour du projet LEADER;
- Oui, via la mise en place de nouveaux projets communs avec ces partenaires;
- Ne sais pas.

**14. Votre projet aurait-il vu le jour sans le soutien du programme LEADER?**

- OUI     OUI PROBABLEMENT     NON

Si oui, comment?

- avec un financement limité et en augmentant votre part d'autofinancement
- en mobilisant d'autres financements
- en diminuant la qualité du projet
- en diminuant l'envergure (taille, durée, etc.) du projet?

**15. Si le GAL Leader n'existait pas sur le territoire, pensez-vous que vous auriez pu solliciter des fonds européens?**

- OUI     NON     Ne sais pas

Si oui, auprès de qui?

- Préfecture?
- Direction Départementale des Territoires? (ex-DDAF)
- Pays ou Parc Naturel Régional ?
- Communauté de communes?
- Autre: précisez.....

**Votre vécu de la procédure LEADER**

**16. Par rapport à d'autres dispositifs d'aides publiques, trouvez-vous que la procédure LEADER...**

... facilite le contact et le partenariat entre les structures publiques et privées?  OUI  NON  sans avis

... est plus contraignante?  OUI  NON  sans avis

Si oui pourquoi? *Cochez deux raisons au maximum (une principale et une secondaire)*

	Raison principale	Raison secondaire
plus longue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
plus complexe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
plus exigeante (qualité du projet, pièces à fournir, trésorerie, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre raison : .....		

**17. Concernant les formulaires et notices mis à votre disposition pour formaliser votre demande d'aide ou de paiement:**

- vous n'avez pas eu besoin d'information ou d'aide complémentaires pour formaliser votre demande
- vous avez eu besoins des explications de l'équipe LEADER
- c'est l'animateur du GAL qui vous les a remplies (au moins en partie) car vous ne vous y retrouviez pas
- vous vous êtes fait aidé par d'autres personnes

**18. Jugez-vous que le GAL a mis en place les moyens suffisants (brochure, note explicative, RDV à la demande, etc..) pour vous aider?**

- Oui
- Cela pourrait être amélioré
- Non, pas du tout

Vos suggestions: .....

**19. Estimez-vous que la procédure LEADER a impacté le calendrier de mise en œuvre de votre projet?**

- oui, retardé
- oui, accéléré
- non, pas d'influence sur le calendrier

**20. Si oui, estimez vous que la procédure LEADER a provoqué des problèmes budgétaires/de trésorerie?**

OUI  NON

Autres remarques et suggestions :

**Date et signature :**

## EVALUATION A MI PARCOURS DU PROGRAMME LEADER 2007-2013

---

### Questionnaire pour les membres du CP

**Objectif de ce questionnaire :**

Ces quelques questions visent à mieux connaître la manière dont les membres du Comité de Programmation du GAL perçoivent et « vivent » la démarche LEADER afin d'en tirer des enseignements et notamment d'améliorer la mise en œuvre locale mais aussi régionale et nationale du dispositif LEADER.

Votre contribution nous est précieuse, merci donc d'avance de prendre quelques minutes pour renseigner ce questionnaire

**Vous**

**Nom et Prénom (facultatif):**

**2. Votre statut :**

public     privé

*précisez si possible :*

- Commune
- EPCI, Syndicat Mixte
- Association
- Office de Tourisme

- Agriculteur
- Artisan
- Commerçant
- Autre (*précisez*):



**2. Combien de porteurs de projets avez vous déjà orientés vers le GAL / le programme LEADER ?**

- 0
- 1 à 3
- 3 à 5
- plus de 5

**3. Par rapport à d'autres dispositifs d'aides publiques, trouvez-vous que la procédure LEADER...**

	oui	non	sans avis
...est plus pertinente pour le territoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... facilite la mise en œuvre de projets innovants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
... facilite le contact et le partenariat entre les structures publiques et privées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...facilite l'émergence de projets en général ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**4. Par rapport aux autres dispositifs territoriaux (convention territoriale Pays/PNR, contrat d'agglomération, PCT, PER, etc.), le programme LEADER vous paraît-il ?**

*Un seul choix possible*

- Ne sais pas
- complémentaire
- plus ciblé
- redondant
- autre, précisez : .....

**5. Quelles sont les bonnes pratiques LEADER qui, selon vous, peuvent influencer positivement d'autres programmes d'actions locaux ?**

*Trois choix maximum*

- Le partenariat public-privé
- L'approche ascendante (mise en place par et pour les acteurs locaux)
- Une stratégie qui correspond aux enjeux du territoire
- Un programme qui touche des thématiques et des porteurs de projets variés
- L'émergence de projets innovants
- aucune
- Ne sais pas

**6. Quels sont selon vous les aspect positifs principaux des actions de coopération interGAL?**

*Cochez deux aspects au maximum (un principal et un secondaire)*

	Aspect positif principal	Aspect positif secondaire
apport méthodologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
renforcement de la stratégie (cohérence territoriale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
apport culturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
convivialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
recul par rapport à notre GAL, notre territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
apport de nouvelles idées de projets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**7. Lors des Comités de Programmation, à quelle fréquence prenez –vous la parole ?**

- Très rarement
- Parfois, mais pas à chaque comité
- Au moins une fois à chaque comité
- Plus de trois fois par comité

**8. D’après vous, quelle valeur ajoutée le partenariat public/privé apporte-t-il lors des CP ?**

*Cochez trois aspects au maximum et priorisez-les selon leur importance à vos yeux*

	<input type="checkbox"/>	<b>Priorisation</b>
Un regard complémentaire sur les projets (enrichissement de la qualité des projets, expertise, etc.)	<input type="checkbox"/>	
Une meilleure connaissance des besoins du territoire	<input type="checkbox"/>	
Une attribution des aides plus démocratique (concertation, transparence, équité)	<input type="checkbox"/>	
La réduction de la dimension politique des décisions	<input type="checkbox"/>	
Un échange d’expériences permettant l’enrichissement (compétences, culture générale, etc.) des membres du CP	<input type="checkbox"/>	
aucune	<input type="checkbox"/>	

**9. De façon générale, sur quels aspects portent les débats lors de l’analyse des projets**

*Cochez trois aspects au maximum et priorisez-les selon leur importance à vos yeux*

	<input type="checkbox"/>	<b>Priorisation</b>
Aucun débat ou débats consensuels	<input type="checkbox"/>	
Sur l’opportunité pour le territoire (besoins, intérêt, finalités)	<input type="checkbox"/>	
Sur la faisabilité technique, économique (viabilité)	<input type="checkbox"/>	
Sur le caractère innovant et/ou sur la valeur ajoutée LEADER	<input type="checkbox"/>	
Sur le caractère durable	<input type="checkbox"/>	
Sur les coûts, le montage financier, la subvention demandée	<input type="checkbox"/>	
Sur d’autres aspects : .....		

**10. Selon vous, les projets sont-ils appréciés selon les critères du Développement durable ?**

- OUI       NON

**Si Oui, ces critères permettent-ils d’apprécier les 3 composantes du Développement Durable (dimensions sociale, environnementale et économique) ?**

- OUI       NON

**Si Non, quelle dimension est, selon vous, la moins prise en compte ?**

- dimension économique
- Dimension sociale
- Dimension environnementale

Autres remarques et suggestions :

## Annexe 4 : Référentiel évaluatif

<b>A</b>	<b>Analyser le dispositif de mise en œuvre du programme</b>	
<b>A2</b>	<b>Y a-t-il une animation-communication suffisante sur le territoire ?</b>	
	La communication et l'animation sur le territoire est-elle adaptée et suffisante pour faire connaître le programme?	
	l'information est-elle relayée par les personnes participant ou bénéficiant du programme?	
	quelle vision et quelle perception ont les porteurs de projets du programme LEADER? Y voient-ils des spécificités ou une plus value par rapport aux autres financements?	
<b>A3</b>	<b>Quelle est la lisibilité du programme et sa « praticabilité » pour les porteurs de projet ?</b>	
	Les outils (de mise en place et de suivi de l'opération...) mis à disposition sont-ils accessibles pour les maîtres d'ouvrage ?	
	Quel est le « coût » pour les porteurs de projet : du montage du dossier au rapport d'exécution ?	
	est-ce que la procédure de gestion du programme LEADER a un effet négatif sur la mise en œuvre de projet?	
<b>B</b>	<b>Evaluer les principaux effets du programme Leader 2007-2013 au regard de ses objectifs</b>	
<b>B2</b>	<b>Quels sont les effets obtenus ou attendus des projets sur le territoire?</b>	
	Quels résultats ont été obtenus ou sont attendus grâce aux opérations menées dans le cadre du programme Leader 2007-2013 ?	
	Quels sont les effets des projets « Leader » sur le territoire ? Et De quelle nature sont-ils : économiques, environnementaux, sociaux?	
	Quel est leur rayonnement effectif, notamment d'un point de vue géographique et en matière de bénéficiaires finaux ?	
	Quelle est la plus-value des projets de coopération par rapport à la stratégie Leader ?	
<b>B3</b>	<b>Dans quelle mesure Leader a-t-il favorisé l'émergence de projets ?</b>	
	Quelles actions n'auraient pas pu voir le jour sans l'aide de Leader ou auraient été menées de manière différente?	
	Pourquoi certaines actions n'ont-elles pas vu émerger des projets ou ont connu moins de succès que d'autres ?	
<b>C</b>	<b>Mesurer la plus-value des partenariats au sein du GAL et au niveau des PROJETS. Le programme a-t-il permis de travailler en réseau ?</b>	
<b>C1</b>	<b>Le mode de gestion particulier du programme (gestion locale) a-t-il permis de mettre en place un nouveau système de gouvernance pour le territoire?</b>	
	quel est le degré d'implication du partenariat privé dans le processus décisionnel?	
	Quelle incidence cela a-t-il dans la prise de décision :	
<b>C2</b>	<b>Ce programme a-t-il permis aux porteurs de projets d'acquérir un savoir-faire par rapport à la mise en place de partenariat, d'échanges d'expériences et d'informations, d'habitudes de travail collectif ?</b>	
	Les projets financés ont-ils suscité la mise en place de nouveaux partenariats pour les porteurs de projets ?	
	Ces partenariats seront-ils pérennisés au-delà du projet Leader et de quelle manière ?	

D	Evaluer la cohérence du programme LEADER avec les politiques de Pays, les autres financements européens, les autres Programme Leader
D1	Quelle est la complémentarité de Leader par rapport aux autres dispositifs territoriaux (en particulier Pays) et aux autres fonds européens?
	Comment la mise en œuvre du programme s'est-elle articulée avec les autres dispositifs territoriaux en termes de :
	Comment la mise en œuvre du programme s'est-elle articulée avec les autres fonds européens ?
	En quoi les enseignements tirés de l'expérience Leader peuvent contribuer au développement d'autres programmes d'action?
E	Apporter des enseignements pour améliorer l'effet levier du programme et préparer l'après Leader 2007-2013
E1	Y a-t-il eu l'effet levier attendu et recherché à travers le programme?
	Quel est le degré d'innovation parmi l'ensemble des opérations Leader 2007-2013 ?
	Quels ont été les freins à cet effet levier ?
	Quel est le degré de prise en compte des critères de développement durable parmi l'ensemble des opérations Leader 2007-2013 ?
	Quel est l'effet levier financier du programme pour le territoire?
E2	Quels enseignements peut-on tirer de Leader 2007-2013 pour la future génération de programme ?
	En termes de stratégie : Quelle est l'échelle d'action la plus adaptée ? <u>Comment optimiser la plus value du programme par rapport aux autres dispositifs territoriaux ?</u>
	Pour pouvoir observer l'effet du programme, Faut-il cibler la stratégie sur une thématique ou conserver une stratégie multisectorielle ?
	En termes de fonctionnement et d'organisation :
	Le partenariat public/privé doit-il être renforcé ?
	Comment adapter le mode de gestion du programme aux changements en matière de politiques territoriales ?